



Numéro de l'acte	2024-10-CCASEC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

QUESTION N°2024-10

POLITIQUE DE LA VILLE : QUARTIERS 2030 – CONTRAT CADRE 2024-2030

RAPPORTEUR :

Madame Christine COURBOT

Adjointe au Maire, Solidarité – Santé - Insertion Professionnelle - Politique de la Ville - Grandes causes caritatives

Le Conseil municipal,

Pilotés par les intercommunalités, les contrats de ville fixent le cadre local de la politique de la ville.

La ville d'Arques est concernée par la politique de la ville depuis 2015, date de signature du précédent contrat. Ce dernier est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

Les périmètres prioritaires ont été actualisés par décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 à la suite d'une concertation avec les communes concernées. Le quartier prioritaire « Saint-Exupéry-Léon Blum » (Arques, Longuenesse, Saint-Omer) est maintenu avec une extension de son périmètre pour reprendre :

- Le complexe sportif communal « De Gaulle » sur Saint-Omer dans une logique d'articulation et de prise en compte des investissements envisagés sur cet équipement structurant ;
- Le quartier de la verte écuelle et la gendarmerie concernant la partie Longuenessoise
- L'intégralité de l'école Camus pour la partie Arquoise

Ces extensions portent le nombre d'habitants à 3500 sur l'intégralité du QPV (+ 600 habitants).

Le contrat « Quartiers 2030 » identifie également des quartiers fragiles parmi lesquels est reprise la résidence Danvers.

Il a pour finalité d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Sur la base des éléments de diagnostic recensés dans les consultations citoyennes, les élus et partenaires du territoire ont identifiés les objectifs pour ces territoires en matière de transition, d'accès à l'emploi, de sécurité et d'émancipation des habitants.

Ces objectifs sont structurés en 7 ambitions :

- Mieux repérer pour mieux orienter
- Coordonner les acteurs de l'insertion et de la réussite éducative pour co-construire des parcours sécurisés et des actions innovantes
- Renforcer la mobilité des habitants, vectrice d'émancipation, d'insertion et de transition
- Agir en faveur de l'accès aux soins, aux droits et à la prévention



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024**

Affiché le 27 février 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Vingt-six Février à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Vingt février Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **16 présents**
- **3 absents non excusés**
- **5 absents excusés sans pouvoir**
- **5 absents excusés avec pouvoir**

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Madame Cécile CARON est nommé secrétaire de séance.

- Ouvrir le champ des possibles pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes
- Accompagner les quartiers face aux enjeux de transition écologique et environnementale
- Améliorer l'image et l'attractivité des quartiers

Ce nouveau contrat de ville comporte également un volet investissement qui liste les projets identifiés sur les quartiers.

Afin de respecter l'échéance du 31 mars 2024 fixée par l'Etat pour la signature du nouveau contrat, il est proposé que la ville d'Arques signe, aux côtés de l'Etat, de la CAPSO et des collectivités concernées, le contrat cadre bâti autour des axes listés ci-dessus. Ce contrat cadre sera complété, avant la fin du second semestre 2024, par un plan d'action opérationnel qui intégrera les engagements des partenaires signataires.

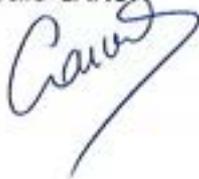
Après avoir entendu son rapporteur :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre « Quartiers 2030 »

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

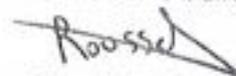
Le secrétaire de séance,
Cécile CARON




Fait à ARQUES
Le 26 février 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 27 FEB 2024 et publication ou
notification le 27 FEB 2024
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024**

Affiché le 27 février 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Vingt-six Février à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Vingt février Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **16 présents**
- **3 absents non excusés**
- **5 absents excusés sans pouvoir**
- **5 absents excusés avec pouvoir**

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Madame Cécile CARON est nommé secrétaire de séance.



*Liberté
Égalité
Fraternité*



QUARTIERS 2030 CONTRAT CADRE 2024-2030

PROJET



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
La politique de la ville.....	2
Le contrat de ville.....	2
Les fondamentaux du contrat de ville	3
Une compétence intercommunale, en lien étroit avec les communes	4
Un projet de territoire levier pour les quartiers	4
DE L'ÉVALUATION AU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE : ..	7
Une démarche participative :.....	7
Les principaux constats de l'évaluation :	8
LA METHODOLOGIE DE DEFINITION DU CONTRAT	10
Recueillir l'expression des habitants	10
Compléter le diagnostic et définir des objectifs	12
Préciser les objectifs	12
LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE :	13
Fiches d'identité des quartiers prioritaires	13
Des quartiers fragiles identifiés en complément	28
DES AMBITIONS POUR LES QUARTIERS :	29
Mieux repérer pour mieux orienter :	30
Coordonner les acteurs de l'insertion et de la réussite éducative pour co-construire des parcours sécurisés et des actions innovantes	32
Renforcer la mobilité des habitants, vectrice d'émancipation, d'insertion et de transition	34
Agir en faveur de l'accès aux soins, aux droits et à la prévention :	36
Ouvrir le champ des possibles, en particulier chez les jeunes	38
Accompagner les quartiers face aux	0
DES VALEURS SOCLES	45
La communication positive et la valorisation des actions	45
L'ouverture vers l'extérieur et la mixité	45
La lutte contre les discriminations	45
La simplification des démarches administratives	45
La participation des habitants à la définition des actions	45
DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR ACCOMPAGNER LES QUARTIERS	46
MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE SUIVI DU CONTRAT	48
L'association des habitants à la gouvernance.....	48
Un pilotage stratégique avec l'ensemble des signataires.	49
Un pilotage resserré avec les communes :	50
Suivi du contrat de ville	50
Signatures.....	51
ANNEXE : TABLEAU SYNTHETIQUE DES OBJECTIFS	52

INTRODUCTION

La politique de la ville :

La politique de la ville s'appuie sur la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Trois quartiers sont repris dans le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Des « quartiers fragiles » sont également identifiés dans une optique de prévention et de mutualisation d'actions, de bonnes pratiques et d'initiatives.

Le contrat de ville :

Le contrat de ville, conclu pour la période 2024-2030, est l'espace commun de tous les partenaires engagés dans les quartiers prioritaires. Il a pour ambition de donner un cadre contractuel pour construire des dynamiques partenariales au bénéfice des habitants.

C'est aujourd'hui un véritable outil de mise en cohérence de la « Politique de la Ville » construit autour de trois principes fondateurs :

- **Simplification** : pour donner plus de lisibilité ;
- **Efficacité et cohérence** : pour concentrer les moyens vers les quartiers et optimiser les leviers d'action publique ;
- **Co-construction** : pour favoriser l'association des habitants aux politiques qui les concernent

Ce contrat cadre signé entre l'Etat, les Communes et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) reprend les ambitions pour ces quartiers. Il sera complété par le plan d'actions et les engagements des institutions partenaires.

Les fondamentaux du contrat de ville

Une politique territorialisée :

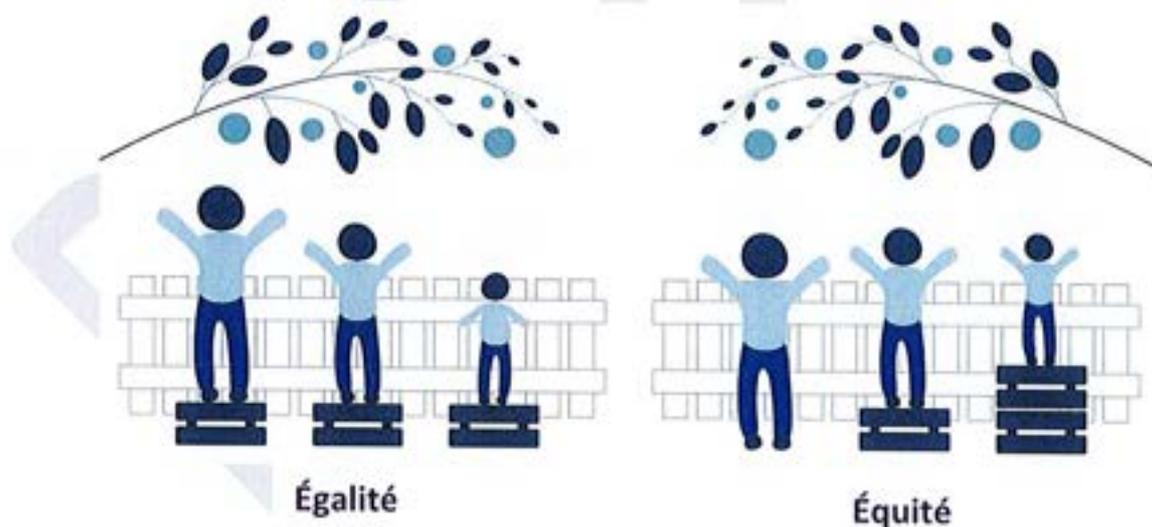
La politique de la ville agit de manière territorialisée en renforçant les moyens sur les territoires marqués par une concentration de pauvreté dans une optique d'**ÉQUITÉ**.

L'association des habitants :

Politique d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers, elle trouve son essence dans la participation des habitants à sa mise en œuvre.

La transversalité et la coopération :

Les atouts et fragilités des quartiers conduisent à identifier des objectifs multiples. La politique de la ville agit en transversalité en mobilisant les différents acteurs et institutions partenaires. Elle s'appuie sur un partenariat large. Par ses dispositifs spécifiques, elle innove en décloisonnant et en expérimentant dans les modes d'actions.



Une compétence intercommunale, en lien étroit avec les communes

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer compte 105.128 habitants pour 53 communes adhérentes (INSEE 2020).



Son armature territoriale est fixée par les documents cadres en matière d'urbanisme :

- **Le pôle urbain de Saint-Omer** (*Saint-Omer, Arques, Blendecques, Longuenesse, Saint-Martin-lez-Tatinghem*), se caractérise par une offre de services supérieure répondant aux besoins de l'ensemble des habitants du Pays de Saint-Omer et au-delà (enseignement supérieur, médecins spécialistes, tribunal Judiciaire, sous-préfecture, ...). Il bénéficie d'une très forte concentration d'emplois générant d'importantes navettes domicile-travail avec l'ensemble des communes du territoire.
- **Le pôle supérieur de centralité d'Aire-sur-la-Lys**, identifié au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP), concentre des équipements structurants (Maisons de Services, Centre Sanitaire, Médiathèque, Centre Aquatique).
- **Les bourgs centres de Théroutain, Fauquembergues et Eperlecques**, assurent des services de proximité rayonnant à l'échelle de petits bassins de vie. On y

retrouve notamment des collèges et des équipements mutualisés tels que les Maisons de Services Publics ou Maisons Pluridisciplinaires de Santé.

- **Les secteurs résidentiels**, constituent des espaces à vocation principale d'habitat.

Le territoire du Pays de Saint-Omer s'est fortement développé sur la seconde partie du 20^{ème} siècle avec le développement de son activité économique qui s'est réalisé autour de l'industrie du verre, de production de papier et agro-alimentaire. Il se trouve à ce jour à une période charnière de son développement et fait face à des défis importants à réaliser :

- Baisse démographique des pôles urbains ;
- Nombre croissant de ménages isolés ;
- Fortes disparités de revenus ;
- Parc de logements à améliorer.

La CAPSO assure la compétence « **Politique de la Ville** ». Elle se décline de la façon suivante :

- L'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville ;
- L'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Le programme d'actions défini dans le contrat de ville.

Comme repris dans cette compétence, elle joue un rôle de coordination à travers le pilotage du contrat de ville, ceci en lien étroit avec les communes concernées.

Ce pilotage intercommunal se doit d'être le garant de la mobilisation des différentes compétences communautaires en réponse aux besoins des quartiers.

Un projet de territoire levier pour les quartiers

La CAPSO s'est dotée d'un projet de territoire pour la période 2020-2026.

Ce projet global de développement reprend **16 grandes thématiques** : aménagement, mobilité, habitat, économie et emploi, commerce, innovation et numérique, tourisme, formation et enseignement supérieur, culture, sport, petite enfance, développement social, déchets, eau, environnement, transition écologique et relation à l'usager – attractivité.

Au total, ce sont **193 actions** qui ont été **identifiées** par les élus et par le groupe habitants. Elles sont inscrites dans le projet de territoire.

Le projet de territoire constitue un levier d'amélioration de la situation des quartiers. Il s'articule autour de valeurs fondatrices :

- Promouvoir une intercommunalité de projet ;

- L'usager au cœur de l'action publique ;
- Un maillage de territoire pour une action publique solidaire et équitable ;
- Une action publique maîtrisée financièrement et optimisée ;
- Une action publique qui doit être pilotée et évaluée.

En complément de ses compétences, la CAPSO a affirmé la solidarité en direction des communes à travers le Pacte Fiscal et Financier. Celui-ci a été approuvé en conseil communautaire le 30 septembre 2021.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) y est intégrée et inclut une part « QPV » à hauteur de 9% de l'enveloppe (soit 88 463 € pour l'année 2024) répartie entre les communes concernées selon les mécanismes suivants :

- 50% de l'enveloppe répartie entre les 4 communes éligibles
- 50% de l'enveloppe répartie en fonction du nombre d'habitants en QPV

Exemples d'actions du Projet de territoire :

- *Engager les opérations de renouvellement urbain situées sur la commune de Saint-Omer aux abords de la gare SNCF, au niveau de la cour fret/halle aux choux et du quartier ANRU (« quai du commerce Saint-Sépulcre »)*
- *Soutenir l'opérateur « Défi-mobilité » pour le maintien d'une offre de mobilité sociale (personnes en réinsertion, jeunes en apprentissage...)*
- *Accompagner les volets « logements » des projets de requalification urbaine (quartiers « Politique de la ville », « Action Coeur de Ville », « Petites Villes de Demain », ...)*
- *Poursuivre les démarches visant à encourager la pratique du sport (ex : fête du sport, soutien aux associations, équipements sportifs, ...)*
- *Favoriser l'accès aux modes de garde pour les familles modestes ou confrontées au handicap d'un enfant (poste de coordination)*
- *Soutenir les acteurs de l'accompagnement aux soins et aux droits en lien avec les politiques communautaires (France Victimes, CIDFF...) et les dispositifs spécifiques aux habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (Médiation santé, Projet de réussite éducative...)*
- *Mailler le territoire de points d'accès aux droits et aux services publics (y compris communautaires) en s'appuyant sur les maisons de services publics regroupant les différents opérateurs nationaux et locaux*
- *Créer des actions d'insertion professionnelle spécifiques pour les QPV (renforcer l'organisation des acteurs, développer des actions innovantes et spécifiques)*

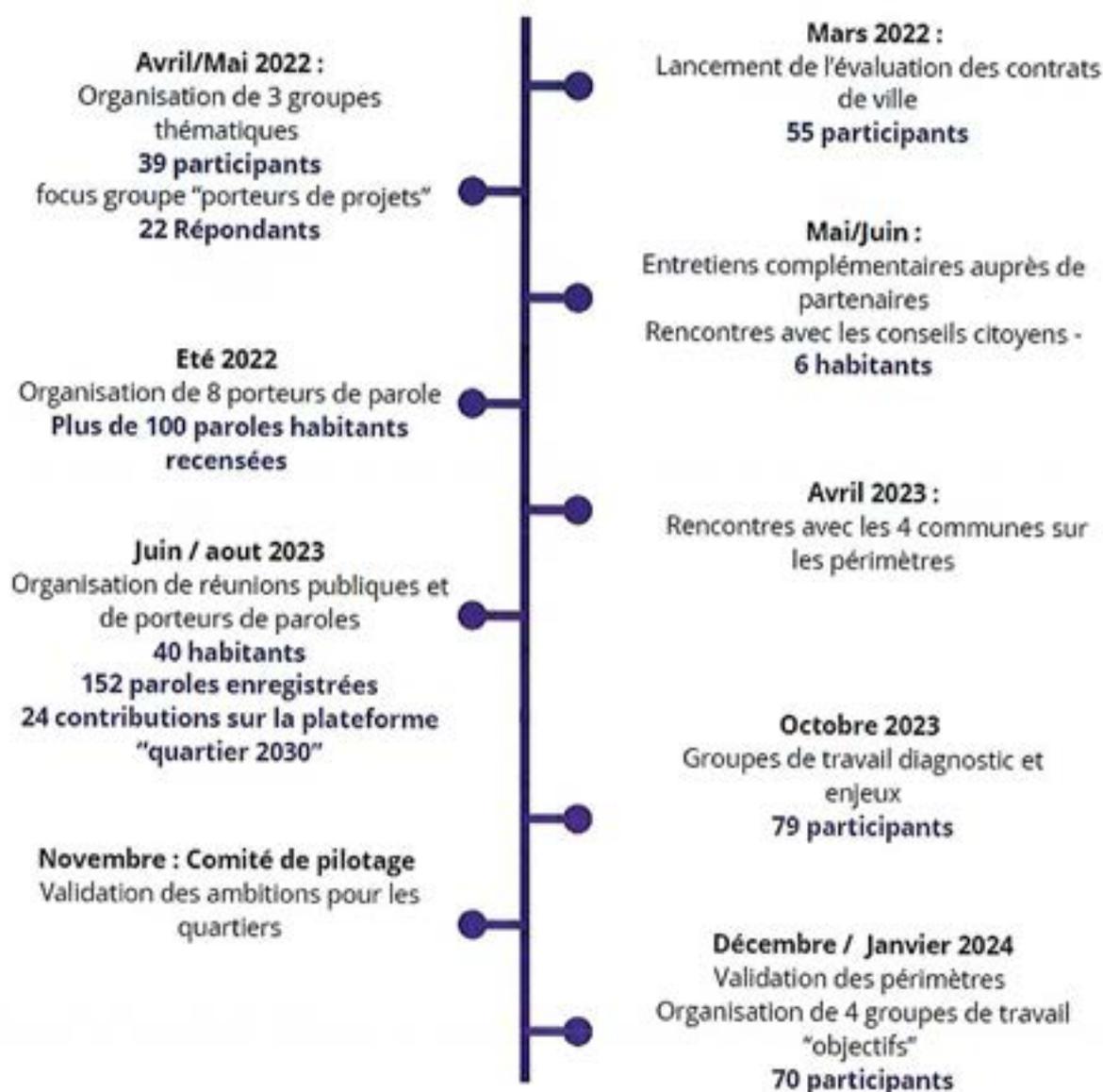
DE L'ÉVALUATION AU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Une démarche participative

L'évaluation des « Contrats de ville » a été menée en 2022 avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme du Pays de Saint-Omer. Elle a permis d'analyser l'évolution des quartiers prioritaires mais aussi le fonctionnement des outils contractuels en mettant l'accent sur:

- La place du droit commun dans les contrats ;
- Les modalités de gouvernance et d'association des habitants ;
- Le soutien à la vie associative.

L'agence d'urbanisme a accompagné l'intégralité de la démarche de construction du contrat « Quartiers 2030 ». Des temps spécifiques d'association des habitants et de définitions des ambitions et objectifs ont été réalisés dans la continuité de l'évaluation.



Les principaux constats de l'évaluation

- Une observation d'impact contrainte par la disponibilité des données statistiques et par la **rotation des ménages enregistrée.**

Part des ménages ayant moins de 4 ans d'ancienneté dans le quartier



Source : Insee, Recensement de la Population 2018

- Une **géographie prioritaire qui fait encore consensus** mais des fragilités sont apparues et/ou se sont renforcées sur d'autres secteurs. Le taux de pauvreté est plus élevé dans les QPV de la CAPSO que dans l'ensemble des QPV du département du Pas-de-Calais (+ 5 points). L'écart entre les quartiers et l'EPCI est par ailleurs plus important sur la CAPSO qu'à l'échelle du département.



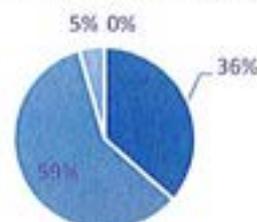
- **Des contrats de ville** qui, dans leur structuration et le partenariat développé, sont de bons outils mais doivent revenir aux fondamentaux de la Loi notamment en matière de mobilisation renforcée du droit commun.

Extrait de l'évaluation : « En 2018, l'évaluation intermédiaire démontrait que 77% des 96 objectifs opérationnels étaient travaillés via des actions/dispositifs de droit commun, tandis que 56% l'ont été via des crédits spécifiques. Même si ce droit commun existe, il est peu quantifiable financièrement parlant et rarement exposé au Comité Stratégique »

- Une « **Politique de la Ville** » qui renvoie souvent à quelque chose de complexe et technique : 36% des associations ayant répondu au questionnaire jugent la procédure d'appel à projets complexe. Elles soulignent le manque de lisibilité sur les financements mobilisables. Le calendrier est jugé peu adapté pour 43% des répondants.

La procédure d'appel à projets est :

- Très compliquée
- Plutôt compliquée
- Plutôt simple
- Très simple



- **Des habitants avertis et investis dans l'amélioration de leur quartier.** Deux conseils citoyens ont maintenu leurs actions sur la durée du contrat de ville. Ils s'estiment associés et accompagnés mais souhaiteraient être davantage en lien avec les différents partenaires. Pour les élus, il importe également de prendre en considération les différentes formes de participation des habitants.



Les mots exprimés par les partenaires lors du comité de pilotage de lancement

- **Une ingénierie limitée et la nécessité de rénover les modalités d'Appels à Projets pour permettre la mobilisation du droit commun et une simplification administrative** (pluri-annualité, enveloppe pour les micro-projets...)

PROJET

LA METHODOLOGIE DE DEFINITION DU CONTRAT

Recueillir l'expression des habitants

La concertation des habitants est un pilier central de la démarche d'élaboration du contrat de ville.

Pilotée au niveau national au travers de la plateforme « Quartiers 2030 », la participation citoyenne a également été incarnée dans les quartiers prioritaires de la CAPSO avec le développement de plusieurs rencontres et échanges avec les habitants.

Cette concertation a permis de souligner :

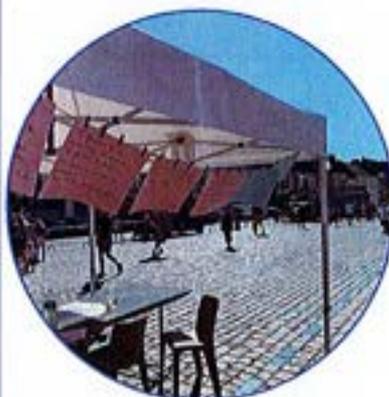
- Les défis, les constats et les difficultés des quartiers prioritaires,
- Les actions et les projets prioritaires à mettre en place pour répondre aux difficultés,
- Les atouts des quartiers,
- Les moyens d'amélioration de la participation des habitants



3 réunions publiques mises en place avec l'appui des communes et des centres sociaux

40 participants

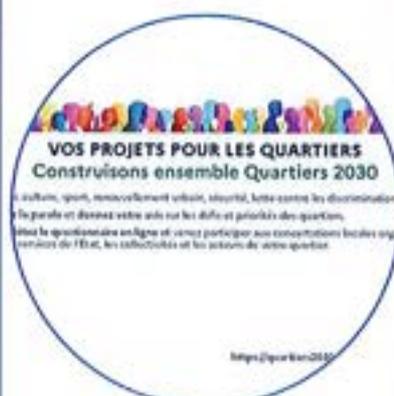
Une animation autour des forces et faiblesses du quartier sur les thématiques émancipation/transition/Emploi et développement économique/sécurité



6 porteurs de parole réalisés dans les quartiers lors des opérations NQE et Quartiers d'été avec les questions suivantes :

- "Vous voyez vous vieillir/grandir dans votre quartier? "
- "Que faites vous de votre temps libre?"

152 habitants rencontrés



Un relais réalisé via les réseaux sociaux et les partenaires autour de la plateforme nationale "quartiers 2030"

24 habitants se sont exprimés



Ce qui a fonctionné :

- Les supports des réunions publiques reprenaient des éléments recueillis lors des porteurs de parole réalisés en 2022, ce qui permettait aux habitants de réagir et d'être très vite dans des échanges fluides.
- Des habitants qui se sont prêtés au jeu !
- L'outil « porteur de parole » est un support pertinent pour débiter un échange avec les habitants de tout âge.

Ce qui a moins bien fonctionné :

- Un calendrier très contraint dans la mise en place de la consultation
- Des réunions qui n'ont pas permis une représentation de « tous » les habitants
- Des porteurs de parole organisés sur des moments festifs, avec des habitants plus enclins à exposer le vivre ensemble, les solidarités...

Les points saillants sur chaque concertation :

- La situation géographique des quartiers constitue un atout pour la majorité des habitants et sur les différents quartiers ;
- L'importance des solidarités entre les habitants, l'entraide importante ;
- La présence de trafics de stupéfiants ;
- La faible isolation des logements ;
- L'importance du transport collectif, largement utilisé par les habitants mais ces derniers verbalisent des besoins complémentaires ;
- Le rôle et la place prédominante des centres sociaux sur plusieurs sujets : le vivre ensemble, l'accès aux droits, l'emploi...
- La difficulté à accéder à un médecin généraliste.

Les 5 défis les plus cités par les habitants des quartiers de la CAPSO sur la plateforme nationale sont :

- Le logement ;
- L'emploi ;
- La prévention de la délinquance ;
- L'accès aux soins ;
- La lutte contre les discriminations.

Ce qui a surpris :

- La forte appropriation de l'axe « transition écologique »,
- Peu d'éléments sur l'accès à l'emploi avec des attentes plus prononcées sur la découverte des métiers pour les jeunes et l'accompagnement à lever les freins à la reprise d'un emploi.

**CONSTRUISONS ENSEMBLE
L'AVENIR DE VOTRE QUARTIER
À L'HORIZON 2030**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et la Ville d'Aire sur-la-Lys ont le plaisir de vous inviter aux côtés de l'Etat, à échanger sur les enjeux de votre quartier.

Vous êtes habitants et vous êtes particulièrement investis au sein d'une association ou d'une structure... **VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !**

Venez dialoguer avec nous, partager vos attentes, souhaits et propositions pour **construire ensemble l'avenir de votre quartier à l'horizon 2030**

LUNDI 26 JUIN DE 16H00 À 18H00
HALLE AU BEURRE - GRAND PLACE
62120 AIRE-SUR-LA-LYS

N'hésitez pas à partager cette invitation auprès des membres de votre association ou de votre structure ou les voisins habitants, bénévoles ou autres...

VEZENEZ NOMBREUX !

Compléter le diagnostic et définir des objectifs

Les éléments recueillis lors de la phase de consultation des habitants ont été partagés au sein de deux groupes de travail organisés en octobre 2023 :

- Transition écologique et accès à l'emploi
- Emancipation de tous, accès aux droits et sécurité

Ce format resserré a été retenu pour davantage de transversalité et d'interactions entre les partenaires.

Les deux groupes ont permis de compléter le diagnostic et d'identifier les objectifs à atteindre pour les quartiers.



79 participants



41 objectifs identifiés

Préciser les objectifs

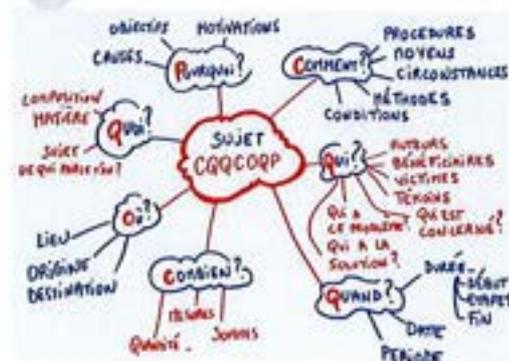
Pour affiner les objectifs identifiés lors des précédents groupes de travail, ont été organisés en décembre 2023 et janvier 2024 quatre groupes thématiques.

- Tranquillité/sécurité
- Emancipation
- Emploi et développement économique
- Transitions écologiques et environnementales

L'ensemble des partenaires a été informé des différentes dates, toujours en vue de garantir la transversalité.



70 participants



LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE :

Le décret 2024-1314 publié le 28 décembre 2023 a actualisé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville visés à l'article 5 de la loi du 21 février 2014.

Il en précise la définition :

"Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :

1° Un nombre minimal d'habitants ;

2° Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers.

Cette nouvelle géographie prioritaire tient compte de l'actualisation des données de population et de revenus issus des données du fichier localisé social et fiscal de 2019.

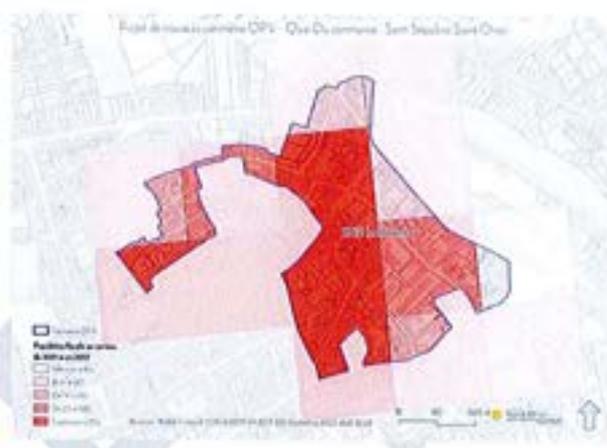
Elle a globalement maintenu l'armature précédente, en **retenant les trois quartiers de l'agglomération du Pays de Saint-Omer :**

- « Centre Historique de la Commune » d'Aire-sur-la-Lys ;
- « Quai du Commerce / Saint Sépulcre » de la ville de Saint-Omer ;
- « Saint-Exupéry / Léon Blum » des communes d'Arques, Longuenesse et Saint-Omer.

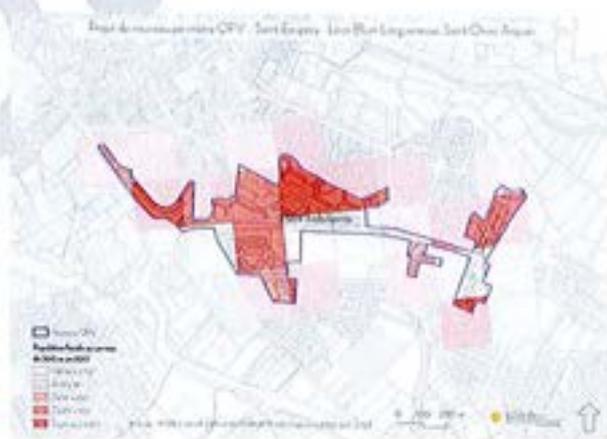
Les périmètres ont néanmoins évolué, afin de prendre en compte les réalités locales identifiées

par les élus municipaux des communes concernées.

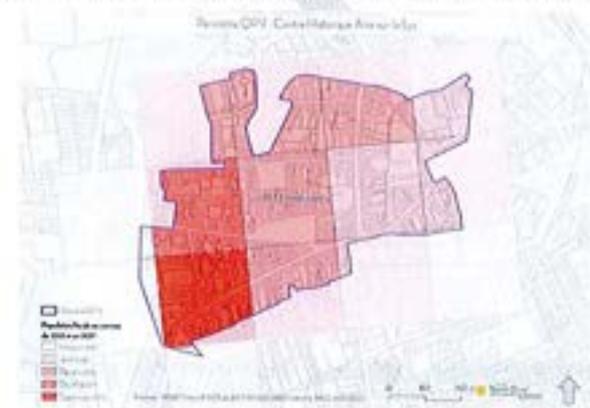
C'est ainsi que le quartier « centre Historique » s'est agrandi de quelques habitations.



Celui du « Quai du Commerce / Saint-Sépulcre » s'est développé de l'ouest du quartier jusqu'aux rues Guillaume Cliton et Hendricq. La résidence Taviel et l'école Perrault sont également reprises.



Le quartier « Saint-Exupéry / Léon Blum » qui se situe en grande partie sur la commune de Longuenesse a quant à lui vu son périmètre évoluer pour intégrer le quartier de la Verte Ecuelle et le pavillon Normandie situé rue Rembrandt. Une extension a également été retenue sur le secteur de Saint-Omer avec l'intégration des équipements sportifs attenants à la résidence Saint-Exupéry



**FICHES D'IDENTITE
DES QUARTIERS
PRIORITAIRES**

PROJET

FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE SAINT-EXUPÉRY / LÉON BLUM



1 quartier sur 3 communes (Arques, Longuenesse, Saint-Omer)



Un quartier jeune avec une forte proportion de familles monoparentales

3 126 habitants en 2018 (périmètre 2014)

Part de femmes dans la population : 54,7%

Indice de jeunesse : 3

Part de ménages vivant seuls : 36,4%

1 114 ménages allocataires CAF dont 25% de mono-parents (273)

Caractéristiques de l'extension du périmètre :

- Environ 280 logements sociaux répartis dans 8 bâtiments (Longuenesse)
- Un complexe sportif (Saint-Omer)



Revenu médian déclaré : 7 040€



Un quartier d'habitat social des années 70 nécessitant des réhabilitations et adaptations des logements

Part de logements sociaux : 97%

Dates de construction des logements :

- 1946-1970 : 15%
- 1971-1990 : 73,5%
- 1991-2015 : 8,4%

« Je ne me vois pas vieillir ici, plutôt en maison avec un jardin...c'est mieux pour les enfants. Il faudrait plus de jeux ici pour eux. »

Habitant de Maillebois, 18 ans

« Besoin d'amélioration des logements, et j'aimerais plus de bancs aussi. »

Habitante de Marcel Pagnol, 41 ans



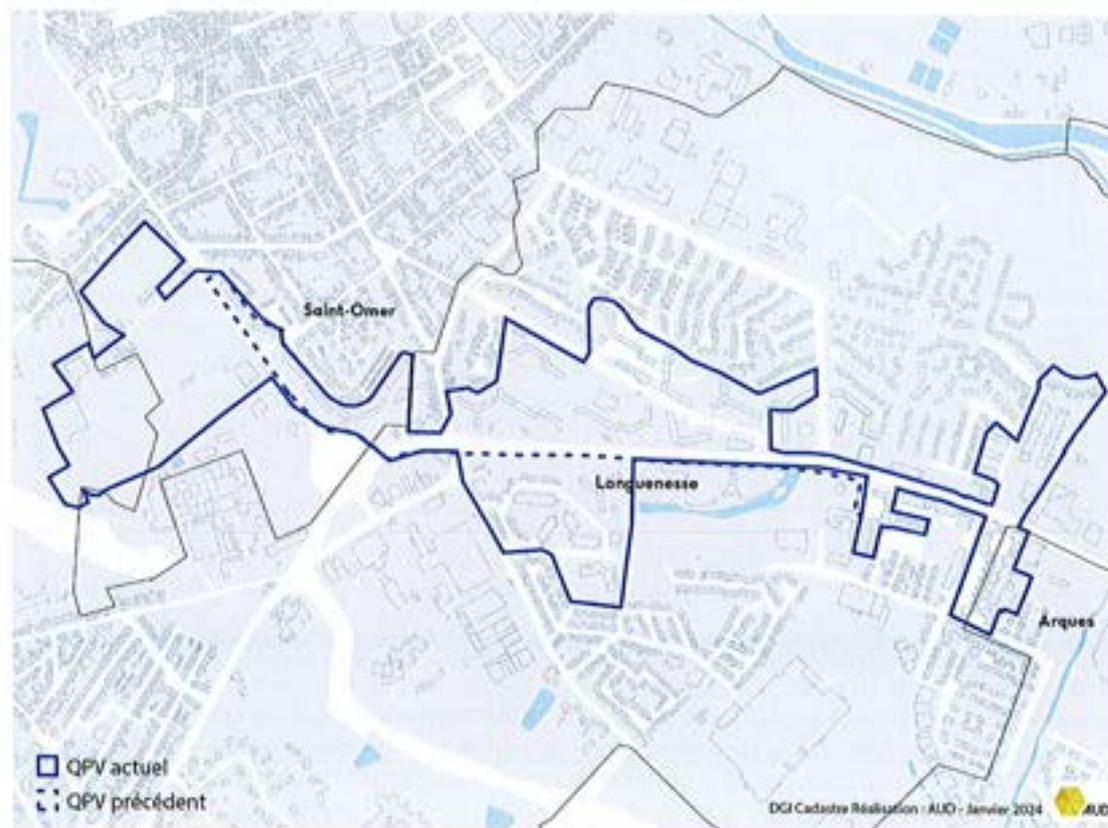
Un quartier central de l'agglomération mais avec peu d'activités économiques en son sein, une population particulièrement précarisée en termes d'emploi

Nombre de demandeurs d'emploi ABC (Pôle Emploi, mars 2021) : 453 dont 47% au RSA (211)

Part des emplois précaires : 38,3% (CAPSO : 15,2%)

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 42,4%

Nombre d'établissements (industrie, construction, commerce, services) : 48



FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE SAINT-EXUPÉRY / LÉON BLUM



4 arrêts dans le périmètre QPV

Charles de Gaulle (Saint-Omer)	L1
Saint-Exupéry (Saint-Omer)	L1
Brueghel (Longuenesse)	L1
Gendarmerie (Longuenesse)	L6

4 arrêts à proximité

Les Peintres (Longuenesse)	L2	L3	L6		
Centre aquatique (Longuenesse)	L1	L2	L3	L4	L6
La Poste (Longuenesse)	L4				
Université (Longuenesse)	L4				

Schéma Cyclable intercommunal : accès à l'Eurovéloroute 5 et liens avec les communes du pôle urbain
Gare de Saint-Omer desservie en bus Mouvéo en 10-15mn depuis le Centre Aquatique

	Arques	Longuenesse	Saint-Omer
Médecins généralistes (dont plus de 60 ans)	7 (3)	4 (3)	14 (6)
Part de patients de 17 ans et plus sans médecin traitant (et nombre)	12,3% (904)	16,3% (1 349)	18,3% (2 072)

Un profil scolaire très spécialisé avec une majorité d'établissements REP+ et de profils sociaux plutôt défavorisés et peu diversifiés

4 écoles au sein du quartier :

Ecole	Commune	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	Indice de Position Sociale (IPS)
Maternelle Louis Blériot	Longuenesse	REP +	47	Non connu
Primaire George Sand	Longuenesse	REP +	221	78,4
Primaire Léon Blum	Longuenesse	REP +	94	70,5
Primaire Albert Camus	Arques	REP +	264	80,4

3 collèges à proximité du quartier :

Collège	Commune	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	IPS	Ecart-type d'IPS	Indicateur de Valeur Ajoutée (IVA)
La Morinie	Saint-Omer	REP +	330	75,9	26	+ 2
Pierre Mendès-France	Arques	Hors EP	525	90,7	29,5	+ 6
Blaise Pascal	Longuenesse	Hors EP	426	96,5	33,1	+ 1

- 1 Centre Social : Espaces Socio-Culturels et d'Animations de Longuenesse (ESCAL)
- 1 Espace de Vie Social : Les Bellons, Community Arques
- 1 Maison de Quartier : Saint-Exupéry, Centre Socio-Culturel de Saint-Omer (CSCSO)

« On va au centre social, on boit un café avec les amis, c'est une ressource. »

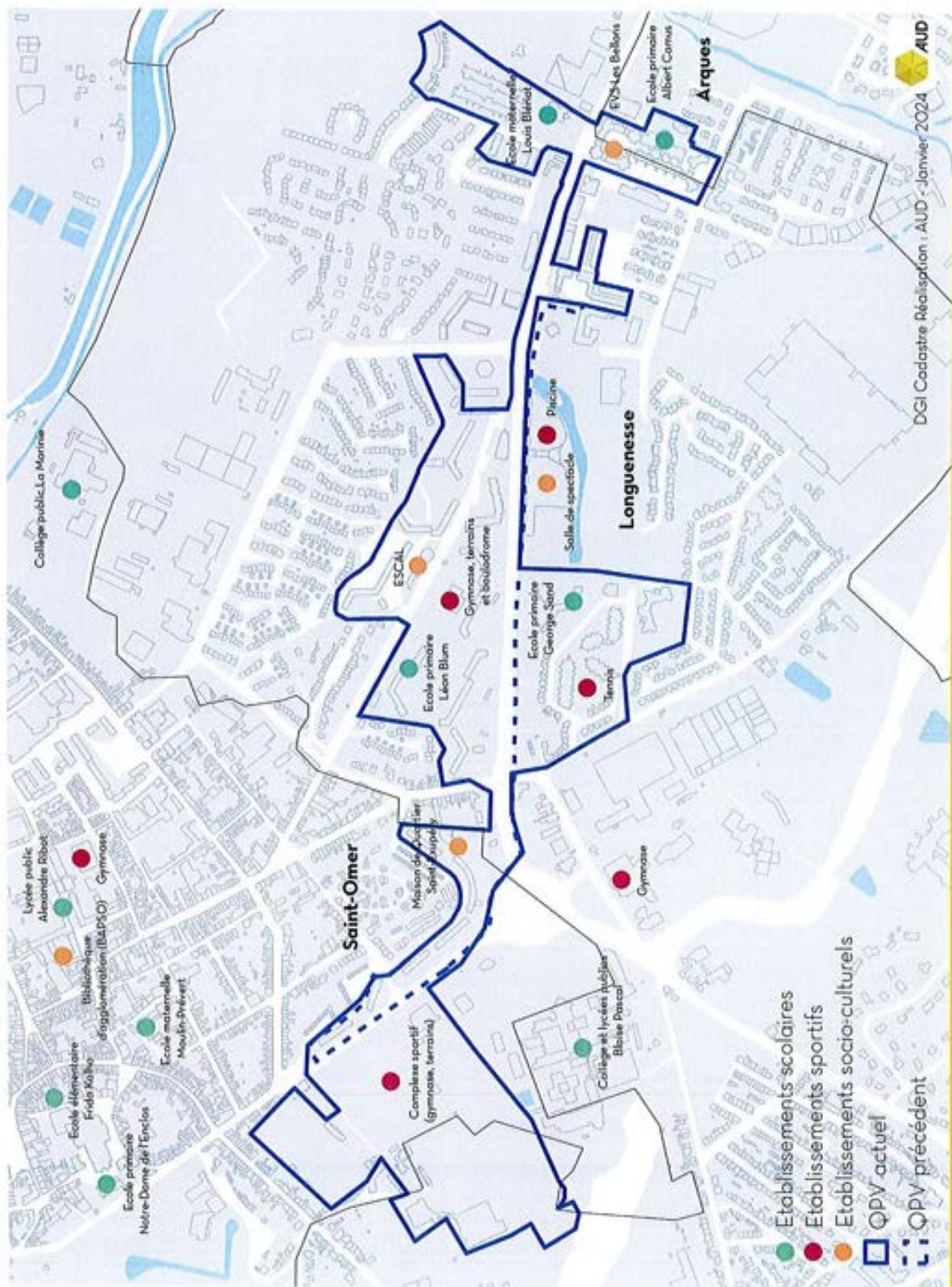


Habitante de St-Exupéry, 50 ans

FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE SAINT-EXUPÉRY / LÉON BLUM



Équipements scolaires, sportifs et socio-culturels



FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE SAINT-EXUPÉRY / LÉON BLUM



Éléments issus de la concertation citoyenne

	Forces	Faiblesses
Transition écologique	<p>Arques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un quartier bien desservi ○ Des démarches de promotion de l'alimentation : conserverie mobile/casatizote ○ Des habitants investis dans le réemploi : seconde vie jouet <p>Longuenesse</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fréquence appréciée de la ligne de bus ○ Bonne offre de pistes cyclables ○ Quartier avec de nombreux commerces et équipements en proximité ○ Des initiatives d'habitants pour améliorer leur cadre de vie ○ Jardins familiaux à proximité ○ Des espaces verts dans le quartier ○ Projet pédagogique de l'école Sand autour de la biodiversité 	<p>Arques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Peu d'aménagement PMR des trottoirs jusqu'au centre-ville ○ Quartier sale, présence de rats, pas de local poubelles ○ Besoin de mise en valeur du cadre de vie, des espaces de jeux ○ Quartier assez minéral et espaces verts de moindre qualité ○ Mobilier urbain vieillissant ○ Logements mal isolés ○ Problématique de la fermeture du parking <p>Longuenesse</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Logements mal isolés / Résidence vieillissante (pas d'ascenseurs, de balcons, problème de canalisations, infiltration d'eau) ○ Entrée dégradée ○ Manque d'entretien des espaces publics, du mobilier urbain ○ Quartier Salamandre éloigné des arrêts de bus ○ Manque de clarté du réseau et des correspondances ○ Problème dans la gestion des déchets/conteneurs ○ Pas de solution de recharge des véhicules - interdiction véhicules thermiques ○ Des logements collectifs - pas de jardin <p>Saint-Omer</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas d'accès à un jardin partagé ○ Pas assez de mobilier urbain
Plein emploi et développement économique	<p>Arques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Il existe aujourd'hui de très bons dispositifs d'insertion ○ L'offre d'emploi existe <p>Longuenesse</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aides de la commune pour passer le BAFA ○ Actions hors les murs / Cité de l'emploi ○ Forums emploi (mais le nom « Salon du Travail » laisse parfois penser que ce n'est pas pour les personnes en demande d'emploi) ○ MIPE : outil efficace <p>Saint-Omer</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Solidarité intergénérationnelle : garde d'enfants 	<p>Arques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Freins liés aux modes de garde (pas de crèche d'entreprise, horaire crèche peu adapté, absence de prise en charge financière après 6 ans...) ○ Freins liés à la mobilité ○ Chômage qui touche surtout les jeunes ○ Beaucoup d'emplois précaires ○ Crainte relative au déménagement du magasin Aldi <p>Longuenesse</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Discrimination à l'embauche liée à l'adresse quand on vient de Maillebois ou Saint-Exupéry ○ Pôle Emploi : gestion compliquée de certaines situations, difficulté d'avoir un RDV ○ Mobilités (par exemple : accessibilité de Startévo à Leulinghem ? Difficultés de stationnement des 2 roues loués par Défi Mobilité compte tenu du parc de logements) ○ Pas assez de découverte des métiers pour les élèves en filière générale ○ Pas de liens entre les cordées de la réussite et les filières professionnelles - réorientation complexe ○ Communication autour des dispositifs (à développer sur les panneaux lumineux de la commune ? Facebook ? Autres réseaux sociaux ?) <p>Saint-Omer</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Des publics interrogés qui verbalise peu la recherche d'emploi - davantage de discours orientés sur l'éducation des enfants

FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE SAINT-EXUPÉRY / LÉON BLUM



Éléments issus de la concertation citoyenne

	Forces	Faiblesses
Emancipation	<p>Arques</p> <ul style="list-style-type: none"> o Bonne ambiance dans le quartier - entraide o Classe à effectif réduit o Facilité de l'école dans la prise en charge des 2 ans o LAEP au sein de l'école o Présence centre social o Partenariat centre social/école o Permanence du CCAS crée dans le quartier o Médiation santé <p>Longuenesse</p> <ul style="list-style-type: none"> o Un quartier animé, convivial o Une bonne ambiance o Un centre social « repère » pour les habitants o des équipements sportifs dans le quartier o Une nouvelle salle de sport à venir o Un attachement fort au quartier <p>Saint-Omer</p> <ul style="list-style-type: none"> o Une image du quartier qui s'est améliorée o Importance du centre social o Des solidarités; des habitants investis o Des habitants (enfants/jeunes) qui pratiquent leur activité de loisirs essentiellement dans le quartier (city/ centre social...) 	<p>Arques</p> <ul style="list-style-type: none"> o Manque de desserte entre les clubs de sport et le quartier (ex AMGA) o Manque de moyens humains pour accompagner o Absence de médecin <p>Longuenesse</p> <ul style="list-style-type: none"> o Manque d'équipements de loisirs (jeux enfants, terrain de pétanque) o Pas d'équipements de proximité au quartier de la verte ecuelle o Des parents parfois « dépassés » o Manque de communication entre les générations o Un manque d'animation - notamment verte écuelle o Un manque de participation des habitants aux animations o Pas de médecin o Pas assez d'informations sur les actions/ dispositifs (bilans de santé/ PIJ/ pass culture...) o Pas assez de lien avec les nouveaux arrivants <p>Saint-Omer</p> <ul style="list-style-type: none"> o City stade à « terminer » - ajouter des paires ballons o Manque de communication sur les actions o Pas assez d'équipements, d'actions pour les 15-25 ans
Tranquillité	<p>Arques</p> <ul style="list-style-type: none"> o Mise en place de caméras o Des habitants qui s'approprient l'espace public, l'occupent <p>Longuenesse</p> <ul style="list-style-type: none"> o Déploiement de 70 caméras sur la commune à venir 	<p>Arques</p> <ul style="list-style-type: none"> o Squats importants quand les habitants se retirent (après 22h) o Conflit d'usage dans le square o Rodéos à scooter o Trafic de stupéfiants o Nuisances sonores <p>Longuenesse</p> <ul style="list-style-type: none"> o Trafics de stupéfiants o Un sentiment d'insécurité/ incivilités/ conflits de voisinage (notamment public féminin) o Une présence policière jugée faible o Des dégradations o Une absence de poubelles - des débris - le sentiment d'un quartier sale o Circulation aux abords de l'école Sand <p>Saint-Omer</p> <ul style="list-style-type: none"> o Nuisances sonores

FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE QUAI DU COMMERCE / SAINT-SÉPULCRE



Commune de Saint-Omer : Action Cœur de Ville (ACV) - ANRU - OPAH-RU - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

1694 habitants en 2018 (périmètre 2014)

Part de femmes dans la population : 58,4%

Indice de jeunesse : 1,4

Part de familles monoparentales : 42,4%

Part de ménages vivant seuls : 49,3%

719 ménages allocataires CAF dont 22% de mono-parents (155)

Revenu médian déclaré : 10 440€

Un quartier de centre-ville avec une majorité de logements privés et une part importante de logements dégradés

Part de logements sociaux : 26,1%

Dates de construction des logements :

- 1971-1990 : 40%

Caractéristiques de l'extension du périmètre :

- 3 rues avec une majorité de logements privés (périmètre OPAH-RU)
- 1 école
- 1 résidence de logement social

« Je voudrais plus de nature pour ma fille. »

Habitante, 38 ans

« Il faut préserver le jardin partagé. »

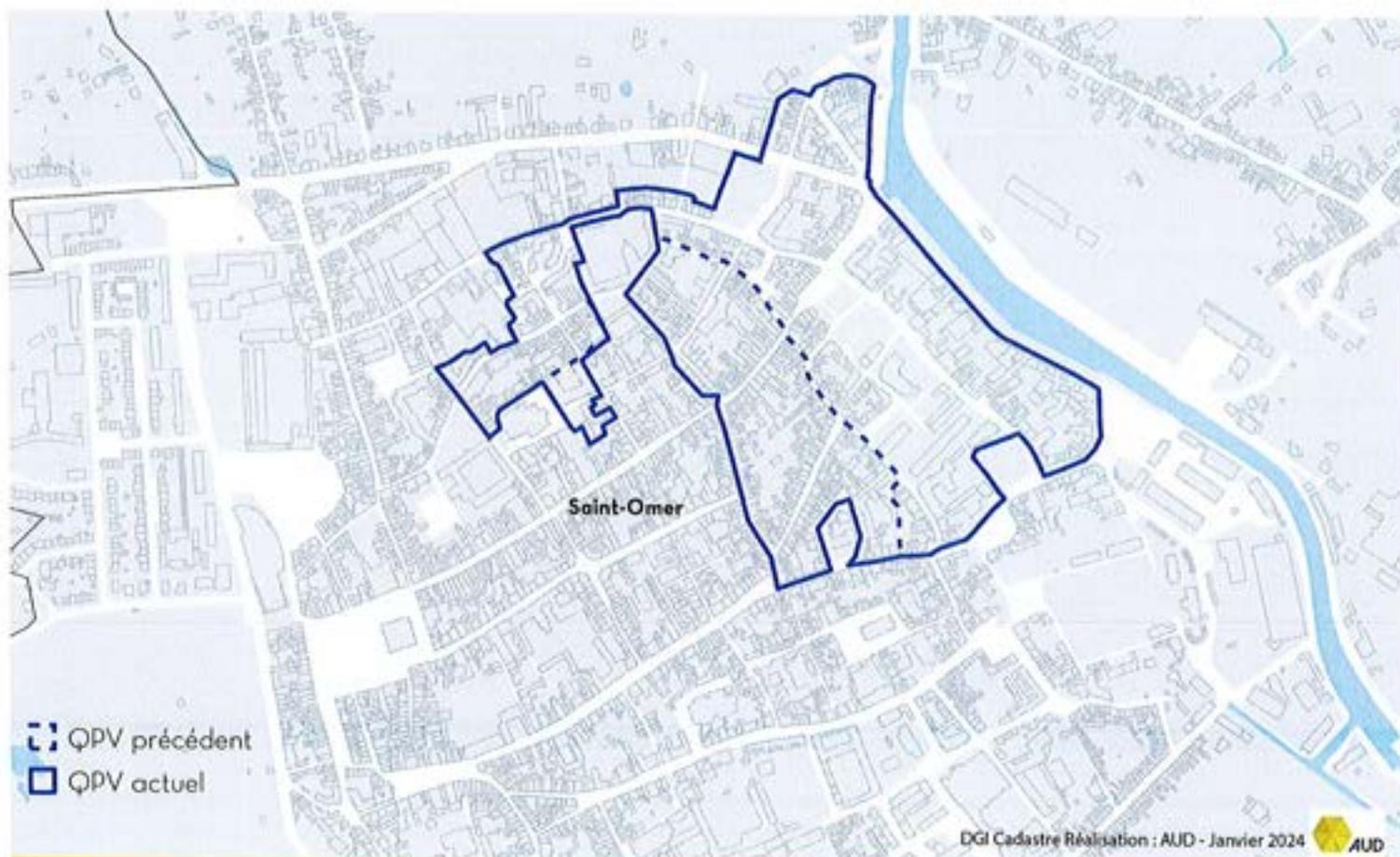
Habitante, 52 ans

Nombre de demandeurs d'emploi ABC (Pôle Emploi, mars 2021) : 304 dont 38% au RSA (114)

Part des emplois précaires : 28,1% (CAPSO : 15,2%)

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 26,7%

Nombre d'établissements (industrie, construction, commerce, services) : 106



FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE QUAI DU COMMERCE / SAINT-SÉPULCRE



Un quartier de centralité proche de la gare ferroviaire et routière de Saint-Omer



1 arrêt dans le périmètre QPV

Mathurin (Saint-Omer)



2 arrêts à proximité

Gare (Saint-Omer)



Paste - Rue Carnot (Saint-Omer)



Eurovéloroute 5 - Schéma Cyclable intercommunal : liens avec les communes du pôle urbain

Proximité immédiate de la Station avec gare et gare routière (lignes Mouvéo 1 à 6, TAD, ligne 511)



Commune de Saint-Omer :

- 14 médecins généralistes dont 6 ont plus de 60 ans
- 2 072 patients de 17 ans et plus sans médecin traitant, soit 18,3% de la tranche d'âge

« Importance des médiateurs santé pour avoir des RDV chez le médecin ou le spécialiste. »



Habitante de Mathurin, 50 ans



Une présence d'établissements scolaires publics REP + et privés accueillant des publics distincts
3 écoles et 1 collège au sein du quartier :

Ecole	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	Indice de Position Sociale (IPS)
Maternelle Montaigne	REP +	80	Non connu
Élémentaire Jules Ferry	REP +	123	85,3
Primaire Charles Perrault	Hors EP	73	81,9

Collège	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	IPS	Ecart-type d'IPS	Indicateur de Valeur Ajoutée (IVA)
La Marinié (à proximité, hors QPV)	REP +	330	75,9	26	+ 2
L'Esplonade (à proximité, hors QPV)	Hors EP	604	98,5	35,7	+ 7
Notre-Dame de Sion	Hors EP (collège privé)	290	116,4	29,8	+ 2



- 1 Maison de Quartier : Mathurin, Centre Socio-Culturel de Saint-Omer (CSCSO)

« Les ateliers proposés par le centre social sont très bien. On échange. »

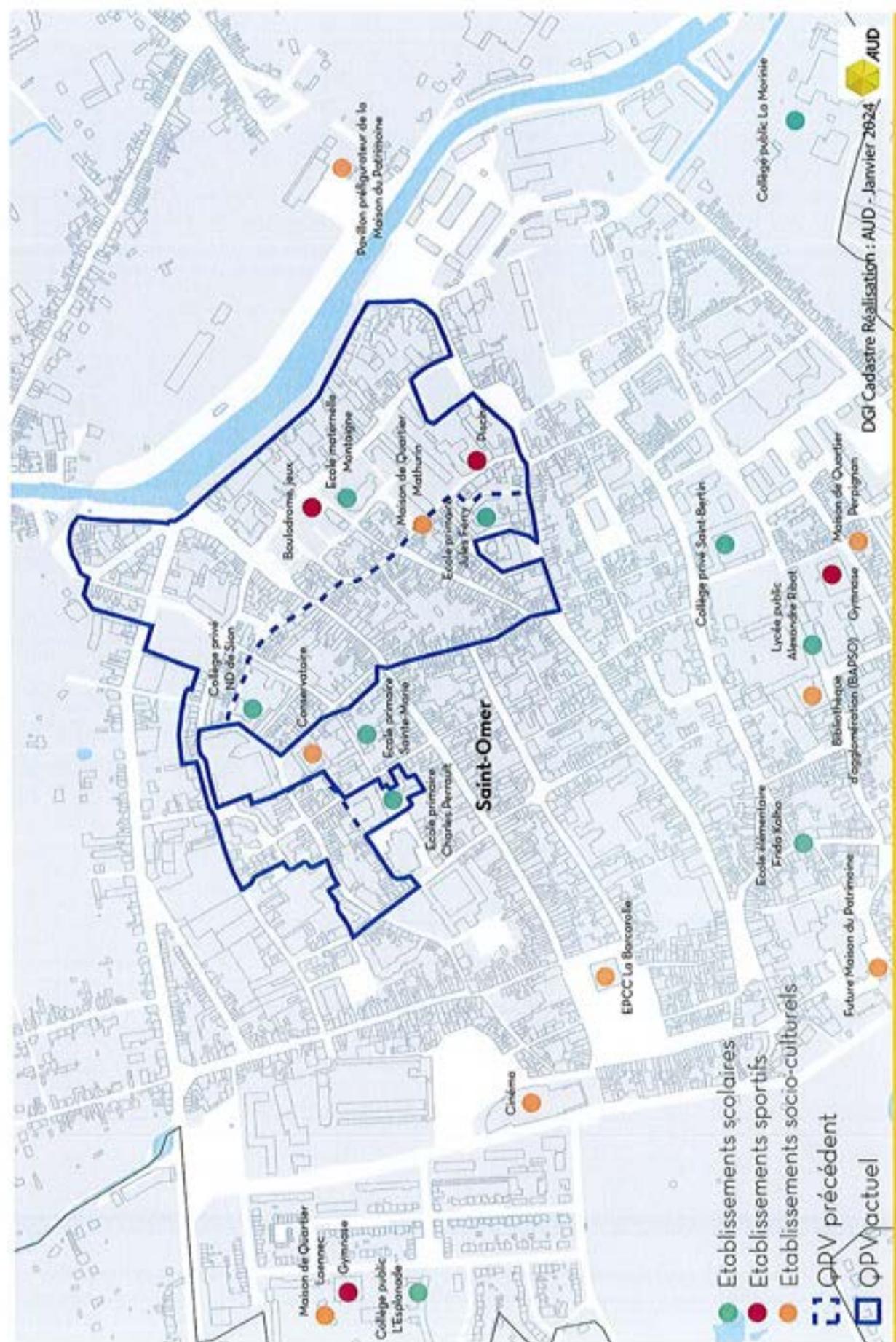


Habitante de Mathurin, 31 ans

FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE QUAI DU COMMERCE / SAINT-SÉPULCRE



Équipements scolaires, sportifs et socio-culturels



FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE QUAI DU COMMERCE / SAINT-SÉPULCRE



Éléments issus de la concertation citoyenne

	Forces	Faiblesses
Transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> o Un jardin partagé qui fédère 	<ul style="list-style-type: none"> o Cohabitation vélos/trottinettes/autres usages o Quartier sale, manque de poubelles o Équipements de loisirs - manque équipements ados o Logement humide o Quartier minéral
Plein emploi et développement économique		
Emancipation	<ul style="list-style-type: none"> o Présence du centre social et de ses actions hors les murs o Rôle souligné de la médiation santé 	<ul style="list-style-type: none"> o Manque de professionnels de santé o Absence de bus le dimanche - problématique loisirs/ accès aux urgences o Jeunes sans repères éducatifs o Pas assez d'animations pour les jeunes o Manque de convivialité entre voisins (ex il n'y a plus de fête des voisins)
Tranquillité	<ul style="list-style-type: none"> o Police présente 	<ul style="list-style-type: none"> o Des dégradations essentiellement le soir ou la nuit (mais globalement quartier calme) o Trafic de stupéfiants (aussi par des mineurs) o Pas assez de patrouilles policières à pied o Caméras qui ne fonctionnent pas o Vitesse excessive o Nuisances sonores

FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE HISTORIQUE



Commune d'Aire-sur-la-Lys : Petite Ville de Demain – Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Un quartier de centre-ville avec beaucoup de ménages isolés

1 640 habitants en 2018 (périmètre 2014) - peu de changement en termes de périmètre

Part de femmes dans la population : 51,3%

Indice de jeunesse : 1,7

Part de familles monoparentales : -

Part de ménages vivant seuls : 48,9%

693 ménages allocataires CAF dont 22% de mono-parents (150)

Caractéristiques de l'extension du périmètre :

- Petit linéaire commercial et logements privés

Revenu médian déclaré : 10 830€

Un quartier d'habitat majoritairement privé avec un fort caractère patrimonial, un parc social de fait dans le locatif privé avec des problématiques d'indécence

Part de logements sociaux : 19,7%

Dates de construction des logements :

- Avant 1919 : 48,8%
- 1919-1945 : 14,1%
- 1946-1970 : 16,7%
- 1971-1990 : 9,5%
- 1991-2015 : 9,6%

« J'aspire à plus de verdure dans la ville en dehors du jardin public. »



Habitante, 36 ans

Un quartier de centre-ville avec une importante activité économique

Nombre de demandeurs d'emploi ABC (Pôle Emploi, mars 2021) : 273 dont 31% au RSA (85)

Part des emplois précaires : 30,5% (CAPSO : 15,2%)

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 32,6%

Nombre d'établissements (industrie, construction, commerce, services) : 218



FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE HISTORIQUE



Ligne 511 qui permet de rejoindre la gare de Saint-Omer en 30 à 40mn et la gare d'Isbergues en 10 à 15mn



Eurovéloroute 5 et aménagements dans le cadre du Schéma Cyclable intercommunal



Commune d'Aire-sur-la-Lys :

- 8 médecins généralistes dont 3 ont plus de 60 ans
- 687 patients de 17 ans et plus sans médecin traitant, soit 9% de la tranche d'âge



**Une présence d'établissements scolaires publics REP et privés accueillant des publics distincts
2 écoles et 1 collège au sein du quartier :**

Ecole	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	Indice de Position Sociale (IPS)		
Élémentaire du Centre	REP	113	81,6		
Primaire du Sacré-Cœur	Hors EP (école privée)	268	109,6		

Collège	Education prioritaire (EP)	Nombre d'élèves (2022)	IPS	Ecart-type d'IPS	Indicateur de Valeur Ajoutée (IVA)
Jean Jaurès (à proximité, hors QPV)	REP	699	88,1	29,4	+8
Sainte-Marie	Hors EP (collège privé)	900	114,6	28,8	+4



1 Centre Social, l'Espace Socio-Culturel (ESL) de la Lys avec plusieurs implantations au sein du quartier :

- Rue de Saint-Omer
- 1 Espace Savoirs et Compétences et 1 Centre d'Animation Jeunesse : résidence de l'Arbalète
- 1 Appartement Pédagogique : résidence Bayard

FICHE D'IDENTITÉ – QUARTIER PRIORITAIRE CENTRE HISTORIQUE



Éléments issus de la concertation citoyenne

	Forces	Faiblesses
Transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> o Jardin public attenant au quartier o Ville propre et bien entretenue o Quartier de centre-ville - proximité des équipements et des commerces o Réseau de pistes cyclables - ville labellisée territoire vélo o Réflexion du CMJ sur l'élargissement de l'offre de location vélo aux enfants o Transport à la demande o Des démarches en cours (végétalisation OPAH-RU) 	<ul style="list-style-type: none"> o Isolation des logement - même dans certains parc social (difficulté à chauffer- hauteur sous plafond importante) o Pas assez de transport en commun - pas de navette centre-ville/centre commercial -ESL / pas de transport centre-ville /hameaux o Manque d'aménagement PMR o Conditions de prêt des vélos ont été modifiées (moins accessible) o Pas assez de verdure dans le centre-ville
Plein emploi et développement économique	<ul style="list-style-type: none"> o Implication de l'ESL dans l'orientation/l'accompagnement des demandeurs d'emploi o Pas de difficulté à trouver du travail si on a trouvé sa voie o Des habitants qui s'investissent dans des activités associatives - quel transposition dans le travail? 	<ul style="list-style-type: none"> o Pas assez de transport en commun o Manque de commerce de proximité (poissonnerie, superette...) o Freins liés à la garde d'enfants, la santé, l'estime de soi
Emancipation	<ul style="list-style-type: none"> o Hôpital dans le quartier o Cinéma en proximité o Des animations, associations actives ... o Beaucoup d'activités pour les enfants o Maison Cantonale o Clubs sportifs qui se déplacent dans les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> o Manque de médecins o Manque d'activité pour les ados o Le cinéma devrait être plus souvent ouvert o Manque de communication o Un réseau de transport qui ne permet pas toujours de participer aux activités
Tranquillité	<ul style="list-style-type: none"> o Programme important de sécurisation des entrées dans le parc public o Maraude de l'ESL o Projet expérimental sur les addictions 	<ul style="list-style-type: none"> o Dégradations o Trafic de stupéfiants o Pas assez de caméras

DES QUARTIERS FRAGILES IDENTIFIES EN COMPLEMENT

La définition des quartiers prioritaires répond à deux critères dont le fait d'atteindre un nombre minimal de 1000 habitants et ainsi induire un facteur de concentration de pauvreté.

Ce mécanisme exclu, de fait, des quartiers plus petits mais qui nécessitent une lecture spécifique en matière de prévention ainsi d'éviter un décrochage de ces territoires.

Le contrat de ville vise à renforcer les interventions des différents partenaires en direction des quartiers prioritaires. Il repose à la fois sur l'activation des mesures et politiques de droit commun ainsi que sur la mise en place d'outils spécifiques.

La circulaire ministérielle du 31 août 2023 donne la possibilité aux territoires d'identifier des zones de fragilité à intégrer dans le contrat « Quartier 2030 ».

Le travail cartographique s'est appuyé sur les éléments suivants :

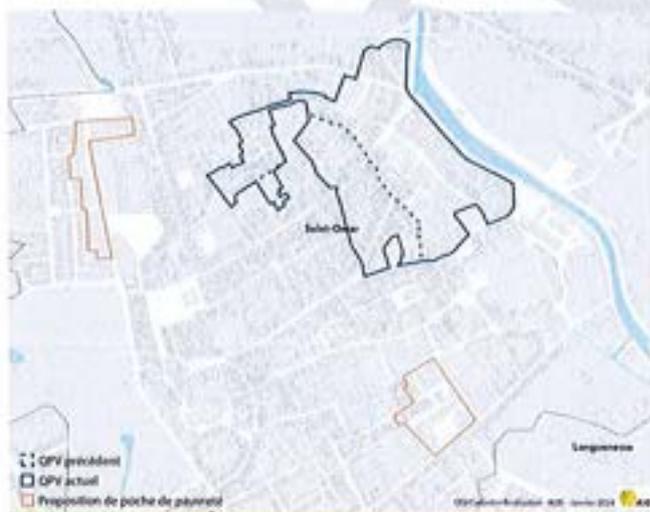
- Un taux de pauvreté deux fois supérieur au taux de pauvreté de la CAPSO
- Un minimum de 50 ménages ou 100 individus sur les carreaux de 200 mètres par 200 mètres.

Soucieux de maintenir une priorisation de l'action publique, les élus ont souhaité intégrer dans la contractualisation des quartiers présentant des caractéristiques similaires à celle des QPV, le plus souvent en proximité mais possibilité de rattachage aux périmètres existants.

Les territoires suivants sont identifiés :

- Résidence Danvers à Arques
- Résidence Laennec/Bd Guillain à Saint-Omer
- Résidence Perpignan à Saint-Omer

Ces territoires pourront faire l'objet d'une actualisation à l'initiative des instances de pilotage stratégique.



Quartiers fragiles Saint-Omer



Quartier fragile Arques

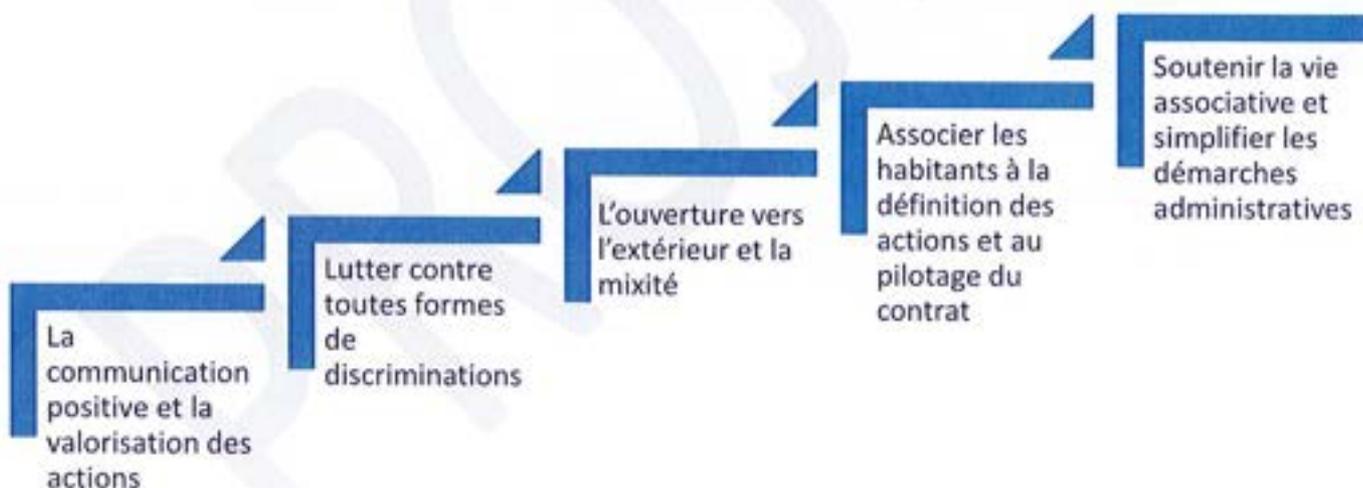
DES AMBITIONS POUR LES QUARTIERS :

Les données statistiques mais surtout les éléments recueillis au travers des différentes étapes d'élaboration du contrat de ville ont permis de dégager des priorités pour les quartiers.

Elles constituent une ambition forte qui devra guider l'action des partenaires sur la durée du contrat. Elles prennent corps au travers d'objectifs plus précis qu'un plan d'action viendra sanctuariser.



Ces ambitions constituent le socle commun aux quartiers prioritaires de la CAPSO. Certains objectifs peuvent cibler un ou plusieurs quartiers. En complément, le contrat de ville s'accompagne de valeurs à considérer dans l'intégralité du processus, du pilotage à la mise en œuvre des actions.



Mieux repérer pour mieux orienter :

37 % des Français citent le manque d'information sur les aides ou les organismes et 22 % les démarches administratives trop complexes comme motif du non-recours (baromètre de la DREES 2021)

Les villes de la CAPSO en politique de la ville ont **un indice de fragilité numérique plus élevé que la CAPSO.**

Le diagnostic du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) citait en 2017 : « Certains quartiers disposent d'un nombre limité d'équipements et de services, à l'exception des établissements scolaires et des installations sportives et/ou culturelles, ainsi que des points d'accueil de permanences du Département. Particularité, l'agence Pôle Emploi de la région de Saint-Omer est implantée dans le quartier prioritaire de Saint-Exupéry-Léon Blum de Longuenesse. Un espace mutualisé est situé à proximité du quartier du quai du commerce-Saint Sépulcre à Saint-Omer, alors que le CCAS de la commune d'Aire est à proximité du quartier du centre historique. ».

Aujourd'hui l'offre de service s'est améliorée dans les QPV notamment avec l'implantation de nouveaux guichets d'accès aux services au sein ou en proximité des quartiers.

En 2024, les 3 QPV sont en proximité de « Maisons France Services » (2 portées par la collectivité et 1 par le Réseau « La poste »). La ville d'Aire sur la Lys a inauguré en 2023 le pôle social et culturel à rayonnement cantonal en plein cœur du quartier, dans les anciens locaux de l'hôpital Saint-Jean Baptiste.

Ce pôle réunit différents services tels que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), des services du département du Pas-de-Calais, l'Espace France Services, le Point Justice, des bureaux de permanences (CAF, CPAM, CARSAT...), l'Espace socioculturel de la Lys et la Maison de la CAPSO. Il accueille également la médiathèque « Julia-Kerléveo », une ludothèque, un cyber-centre, un fablab et un espace de coworking.



Pôle social cantonal Aire sur la Lys

Les quartiers sont également tous dotés de lieux d'animation de la vie sociale.

Toutefois, certaines résidences ne possèdent pas de locaux collectifs, limitant les actions en proximité des habitants. C'est notamment le cas de la Résidence du Renan, de la Verte Ecuelle, voire de la Résidence Salamandre qui, depuis la démolition de certaines entrées, voit sa maison de quartier localisée au sein de l'école.

Certaines résidences du quartier « Quai du Commerce/Saint-Sépulcre » sont elles aussi dans cette situation (Résidence de la Théroouanne).

Au même titre, les acteurs de l'insertion sont présents dans les QPV. La Maison de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi (MIPE) du Pays de Saint-Omer est en proximité du QPV Quai du Commerce/Saint-Sépulcre. Pôle Emploi est quant à lui implanté dans le quartier Saint-Exupéry/Léon Blum. Le quartier d'Aire sur la Lys

est quant à lui plus éloigné mais accueille diverses permanences.

Les habitants soulignent cette proximité mais verbalisent également un manque d'information, voire des difficultés d'accès aux services, le plus souvent par méconnaissance. La numérisation des différentes démarches fragilise encore davantage l'accès aux droits, aux loisirs et à l'insertion

Les témoignages des habitants confortent la chaîne de l'accessibilité reprise dans le SDAASP qui met en exergue que la proximité physique/géographique ne suffit pas à rendre un service accessible.

La question du repérage est fondamentale pour garantir une égalité réelle d'accès aux droits, aux soins, à l'insertion....

Elle prend corps dans les contacts quotidiens avec les habitants le plus souvent de manière informelle. Elle doit en revanche être articulée et connectée aux offres de services existantes.

Il importe, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, que les habitants aient un accès au moins égal aux services de droit commun.

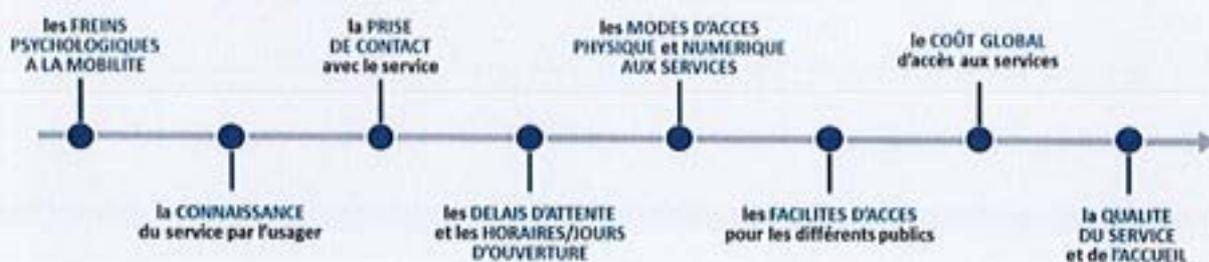
Ce repérage peut prendre des formes différentes. Il s'appuie nécessairement sur la nécessité de repenser la place de l'humain dans les quartiers. Le renforcement du lien social, le maintien des solidarités déjà très présentes

constituent un terrain propice à l'identification des besoins des habitants.

Objectifs identifiés :

1. Favoriser le vivre ensemble et encourager les dynamiques de lien social dans les quartiers – considérant le taux important de rotation des ménages, une action en direction des nouveaux arrivants sera intégrée.
2. Renforcer la présence humaine dans les quartiers.
3. Mettre en place une offre de prévention spécialisée pérenne pour renforcer les modalités de contact avec le public jeune. Cette offre ne doit pas forcément se traduire par la mise en œuvre d'une structure ad-hoc. Elle doit être développée en lien avec l'offre existante (périmètres, horaires, typologie d'acteurs).
4. Repérer et accompagner les habitants en situation d'illettrisme et d'illectronisme. Un module de professionnalisation initié par l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) a été proposé en lien avec la cité de l'emploi. Cette formation vise à mieux comprendre les difficultés, acquérir des clefs d'accompagnement et une meilleure orientation. Elle sera élargie à d'autres acteurs et partenaires. La coordination des offres de services d'inclusion numérique sera également poursuivie.
5. Orienter les habitants vers l'offre de services du territoire

La chaîne de l'accessibilité



Extrait du SDAASP du Pas-de-Calais 1

Coordonner les acteurs de l'insertion et de la réussite éducative pour coconstruire des parcours sécurisés et des actions innovantes

Les acteurs interrogés dans les différents groupes de travail reconnaissent la plus-value des dispositifs de la politique de la ville permettant d'accompagner individuellement les habitants des QPV.

Certains sont déployés depuis le démarrage des contrats de ville, voire du contrat urbain de cohésion sociale. (Projet de Réussite Educative). La cité de l'emploi, plus récente, a également permis de renforcer l'interconnaissance des acteurs.

Au-delà de la coordination entre les professionnels, cette ambition veillera à associer les habitants. La démarche de croisement des savoirs, mise en place dans le champ de la réussite éducative, pourra être dupliquée.

La coordination dans les champs de la réussite éducative et de l'emploi demeure une priorité notamment dans l'individualisation des solutions et la construction de parcours sans couture.

La notion de rupture de parcours, de plus en plus documentée, peut renvoyer à plusieurs types de situations et d'enjeux.

- « Rupture » en termes d'abandon, de sortie d'un projet, d'un dispositif, matérialisée par la perte du contact avec le bénéficiaire.
- « Interruptions » de parcours liées à des difficultés transitoires (de santé, familiales ...) qui pourraient ouvrir droit à une reprise de parcours lorsque les difficultés sont levées,
- Résultat d'une transition « ratée », par exemple, lorsque l'enchaînement d'une étape d'orientation et d'entrée en action prend trop de temps pouvant engendrer une baisse de motivation.

- Rupture par changement de statut entraînant une discontinuité dans la prise en charge ou l'accès aux droits.

Les habitants des quartiers font face à de multiples vulnérabilités pouvant renforcer le risque de rupture. Il importe que le contrat de ville limite ce risque par la mise en place de parcours « sans couture. »

Différents leviers peuvent être activés :

- Des réponses individualisées
- Des réponses évolutives nécessitant une grande capacité d'écoute et d'adaptation
- Un interlocuteur de confiance
- Une coopération et un partenariat local garant d'un accompagnement global

Coordonner les acteurs de la réussite éducative

Le Projet de Réussite Educative (PRE), mis en place par le CCAS de Longuenesse en 2007, a été mutualisé avec les communes d'Arques et de Saint-Omer en 2015. Il a ensuite été transféré à la Communauté d'Agglomération en maintenant son périmètre d'intervention.

Configuré pour 130 suivis, il a en 2023 intégré **149 enfants**. Ce chiffre traduit l'importance de ce dispositif qui permet de réunir au sein d'équipes pluridisciplinaires un réseau de partenaires qualifiés se prononçant sur les objectifs à atteindre. Ce partenariat permet de fluidifier le parcours des enfants et de la famille, de les soutenir sur une période donnée en vue d'intégrer des actions, dispositifs existants. Les dispositifs permettant d'individualiser les parcours des enfants et de leur famille seront poursuivis.

De manière plus générale et pour l'ensemble des quartiers, le contrat de ville veillera à mettre en place des instances de coordination associant les partenaires engagés dans la **réussite éducative des enfants et le soutien à la parentalité**.



Objectifs identifiés :

- **Renforcer la coordination des acteurs en faveur de la réussite éducative des enfants.** Elle s'inscrit dans la recherche de complémentarités entre les différents dispositifs, particulièrement entre les mesures de l'Éducation Prioritaire (scolarisation précoce, collège 8-18h...) et les mesures d'accompagnement à la scolarité des enfants.
- **Poursuivre les actions d'accompagnement individualisé des enfants et de leurs familles**
- **Déployer des actions de soutien à la parentalité en étant vigilant à l'égalité femmes/hommes dans la mise en œuvre des projets**

Coordonner les parcours d'insertion

La coordination des acteurs constitue le levier principal, adossé au repérage des publics, compte tenu du dynamisme du marché du travail sur la CAPSO, des importants projets de créations d'emplois sur le littoral Dunkerquois, et de la panoplie de mesures permettant l'accompagnement et l'insertion des publics.

La cité de l'emploi, expérimentée depuis 2021, suit cette philosophie. Dispositif de coordination, elle associe un réseau de

partenaires vaste, au bénéfice des habitants. Elle renforce l'interconnaissance, particulièrement entre les acteurs des quartiers et les acteurs de l'insertion. Elle encourage une prise en compte de l'insertion au sens large : **de l'insertion sociale à l'insertion professionnelle.**

Elle est corrélée à l'ambition portée au projet de territoire de décloisonnement des outils existants. Opérationnelle depuis janvier 2023, la M.I.P.E. regroupe les services de la Mission Locale et du PLIE et constitue un acte fort en faveur des entreprises et tous les actifs du territoire afin de mieux répondre au défi « emploi et compétence ».

La cité de l'emploi, avec la participation active des quatre centres sociaux, permet de renforcer l'action de la MIPE dans les quartiers. Cette démarche expérimentale s'articulera avec les nouvelles stratégies nationales et leurs déclinaisons locales, notamment France Travail, pour faire émerger les pactes plein emploi.

Les objectifs suivants seront pris en compte :

- **S'appuyer sur les leviers d'intervention visant à lever les freins à la reprise d'emploi pour les publics fragilisés en QPV (santé, mobilité, mode de gardes...)**
- **Renforcer l'accès des habitants des QPV aux dispositifs d'insertion par l'activité économique en développant la communication, les phases de repérage et de préparation des publics.**
- **Favoriser et soutenir les nouvelles formes de mise en contact des demandeurs d'emploi et des employeurs : "circuits courts", « rencontres directes/informelles ».** Ces temps de rencontres pourront s'appuyer sur des actions sportives, culturelles...
- **Orienter les habitants vers les dispositifs d'accompagnement et de formation :** rompre avec l'image de la formation associée à l'école, accompagner les publics dans la découverte des organismes....

Renforcer la mobilité des habitants, vectrice d'émancipation, d'insertion et de transition

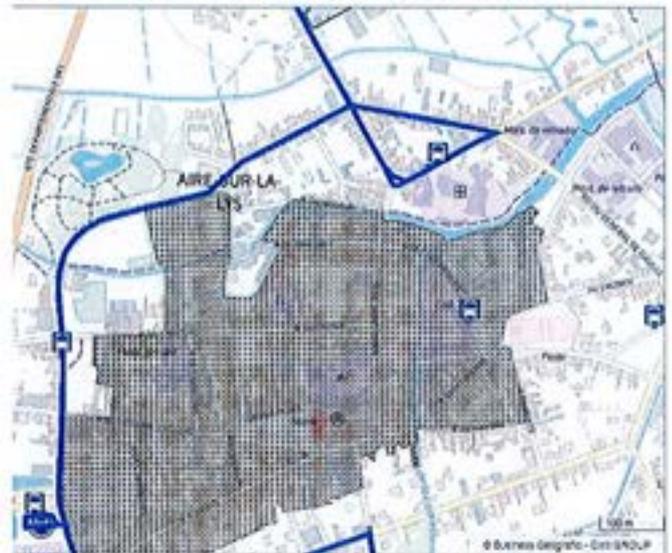
60,6% des ménages dans les QPV de la CAPSO sont motorisés (83% à l'échelle du Pas de Calais)

Part modale de la marche dans les QPV : 45,7% (contre 22% hors QPV)

83,6% des ménages en QPV ne possèdent pas de vélo contre 66% hors QPV.

Les habitants des quartiers rencontrés sont plutôt satisfaits du réseau de transport. Les quartiers « Quai de Commerce/ Saint-Sépulcre » et « Saint Exupéry/Léon Blum » font partie des territoires enregistrant le plus de montées et descentes aux arrêts.

Le réseau sur ce secteur est dense, avec la présence de pôles de correspondance dont la gare de Saint-Omer. La mobilité sur le QPV d'Aire est plus contrainte. La ville est concernée par la ligne 511. Toutefois les habitants interrogés soulignent la mise en place du Transport à la Demande (TAD).



À PROXIMITÉ

- 📍 Recherche globale
- 📍 Aire de couverture
- 📍 Aire Mouvée
- 🚉 Gare
- Ligne 511 - appliquer des filtres

Dans les perspectives d'amélioration, les habitants rencontrés exposent néanmoins l'absence de transport le dimanche ainsi que des lieux de loisirs peu desservis par le réseau, contraignant l'accès à la pratique.

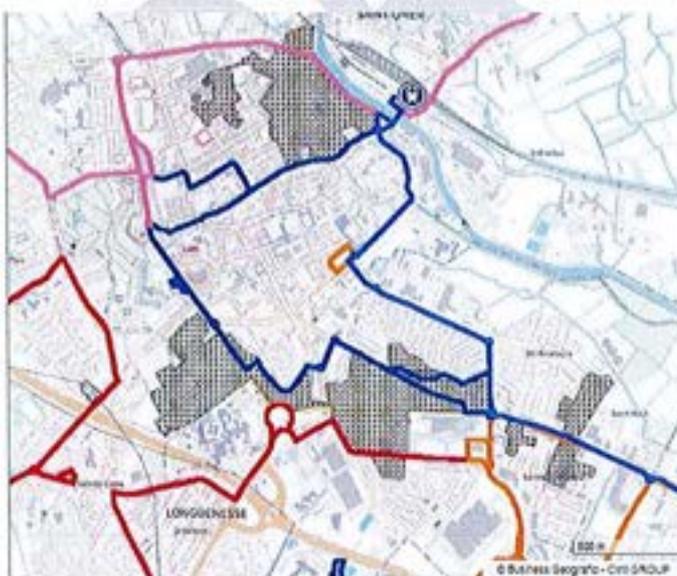
Sans nuancer ces constats, il est important de préciser que le réseau de transport dessert les principaux équipements culturels et sportifs du territoire ainsi que les pôles de santé.

Il a par ailleurs vocation à privilégier la desserte des zones d'activités et plus généralement les zones d'emploi conformément aux enjeux validés dans le projet de territoire.

Poursuivre l'accompagnement à la mobilité des publics fragilisés

Les groupes de travail ont permis de préciser la notion de mobilité pour les habitants des quartiers mettant l'accent sur un nécessaire accompagnement des publics fragilisés.

Concernant le transport collectif, il convient de poursuivre l'accompagnement des habitants à l'usage du transport et plus généralement au développement de leur mobilité, encore trop



À PROXIMITÉ

- 📍 Recherche globale
- Ligne 3 - appliquer des filtres
- 📍 Aire de couverture
- Ligne 2 - appliquer des filtres
- Ligne 4 - appliquer des filtres
- Ligne 5 - appliquer des filtres
- Ligne 511 - appliquer des filtres
- 🚉 Gare

souvent verbalisé comme un frein pour les publics en insertion.

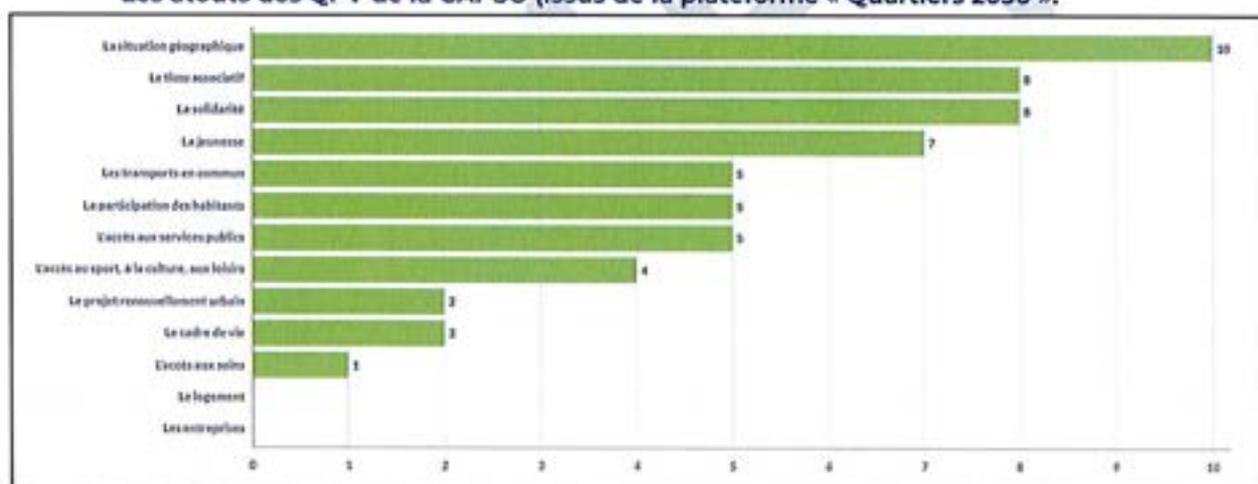
Développer les mobilités actives des habitants des QPV

Les quartiers bénéficient d'infrastructures existantes et d'autres sont en déploiement au travers du schéma cyclable 2024-2030.

Mais les habitants soulignent un inégal accès à la pratique du vélo, parfois contrainte faute de matériel ou de solution de stockage. L'aspect sécuritaire est également à considérer sur certains axes structurants des quartiers où la place de la voiture reste prégnante.

Le contrat de ville entend conforter les actions d'accompagnement des mobilités actives. De nombreuses initiatives sont aujourd'hui mises en œuvre à cet effet. Elles sont en revanche très souvent initiées auprès de publics spécifiques (scolaires, demandeurs d'emploi...). Or le changement de paradigme autour des mobilités nécessite une action globale, auprès de l'ensemble des habitants. Les partenaires souhaitent que ces accompagnements soient initiés en mobilisant le plus possible la sphère familiale.

Les atouts des QPV de la CAPSO (issus de la plateforme « Quartiers 2030 »).



Agir en faveur de l'accès aux soins, aux droits et à la prévention :

En 2023, 19 des 33 médecins généralistes des communes en politique de la ville ont plus de 60 ans (source REZONE CPTS).

En 2023, 14,5% des habitants de plus de 17 ans des communes en politique de la ville sont sans médecin traitant. (Deux fois plus qu'à l'échelle du département)

En 2022, un accompagnement vers le soin sur 4 de la médiation santé concerne l'accès à un médecin généraliste.

La CAPSO s'est dotée de la compétence santé et va engager en 2024 la définition du contrat local de santé de 3^{ème} génération.

Le territoire est intégré au territoire d'animation santé « littoral Nord » (TAS) dans le cadre des travaux du Conseil National de la Refondation de l'Agence Régionale de Santé.

Le portrait statistique du TAS met en exergue :

- Une densité de population élevée,
- Une population jeune,
- Des indicateurs de mortalité très défavorables, notamment chez les moins de 65 ans. Le niveau élevé de mortalité concerne l'ensemble des grandes causes de décès.
- Chez les hommes, une baisse de la mortalité tous âges confondus moins rapide qu'en France et par conséquent un écart avec l'échelon national qui se creuse.
- Une faible consommation de soins hospitaliers en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et en psychiatrie
- Une situation sociale dégradée
- Une forte mortalité liée à la consommation d'alcool et des indicateurs qui sont plutôt défavorables chez la plus jeune génération

avec une importante part d'élèves de sixième indiquant avoir déjà bu de l'alcool.

- Une densité plus faible depuis quelques années de médecins généralistes libéraux en regard de celles de la région et de la France, en raison d'une diminution rapide de leurs effectifs ces dernières années

La précarité est un déterminant important de santé.

Si les données infra-communales ne sont pas mobilisables sur cet axe, les habitants placent l'accès aux soins en 4^{ème} position des défis pour leur quartier.

Les concertations ont permis de les entendre sur leurs difficultés à accéder aux soins. Ce constat ne peut être que partagé considérant l'évolution du travail des médiateurs santé de la CAPSO, de plus en plus confrontés à des habitants sans médecin généraliste, et qu'il convient d'accompagner vers des consultations le plus souvent en dehors de leur commune de résidence.

Le territoire, comme pratiquement l'intégralité du département, est repris dans les zonages prioritaires de l'ARS :

- Les communes d'Arques, Longuenesse et Saint-Omer sont en zone d'actions complémentaires (ZAC)
- Aire sur la Lys, moins impactée, est en zone d'accompagnement régional (ZAR)

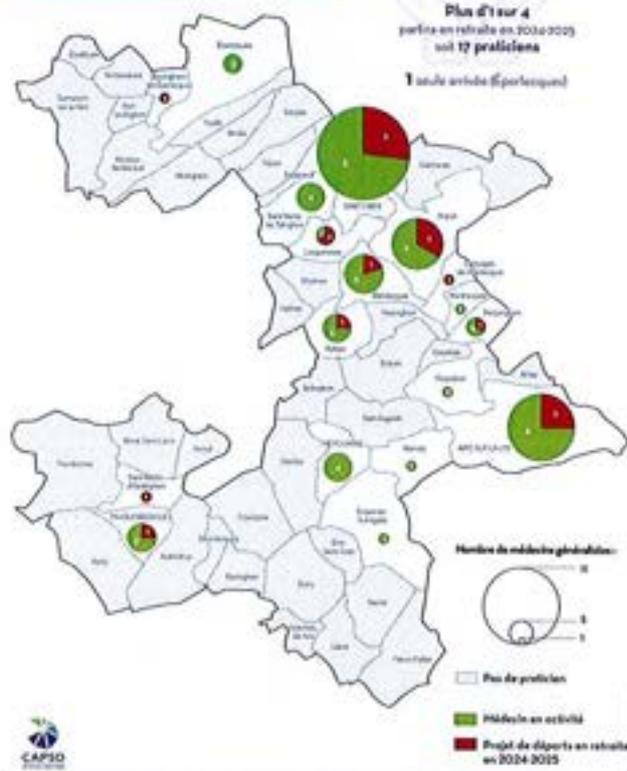
Face à ces constats, la CAPSO s'est engagée dans une stratégie d'attractivité, en partenariat avec l'ARS, la CPAM, les établissements de santé et la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

Répartition des MÉDECINS GÉNÉRALISTES en activité au 1^{er} Décembre 2023 et des départs en retraite prévus sur 2024 - 2025

64 médecins généralistes sur le territoire CAPSO

Plus d'**4** par les en retraite en 2024-2025 soit **17** praticiens

1 seule activité (perlesques)



de prévention en matière de santé sexuelle et d'alimentation. Le volet alimentation sera développé dans le volet transition.

Enfin, l'accès aux soins et à la prévention sera complétée par une démarche globale de prévention précoce à travers la dynamique des 1000 premiers jours (en cours de construction sur le territoire). Pour rappel, 277 enfants de moins de 3 ans parmi les allocataires CAF en 2021 résident en QPV, soit 1 enfant sur 10 de la CAPSO.

Objectifs identifiés :

- Conforter la médiation santé et lutter contre le renoncement aux soins
- Prévenir les addictions et accompagner les publics dans une démarche de soin
- Déployer les outils de la stratégie d'attractivité médicale (maison des internes, maison de santé)
- Valoriser les métiers de la santé auprès des habitants
- Inscrire les quartiers dans la dynamique des 1000 premiers jours

Cette réalité ne doit en revanche pas effacer

- Les autres motifs de renoncement aux soins : difficultés financières, peur du diagnostic, de la maladie, ...
- Les enjeux de prévention auprès des publics, face à des indicateurs qui traduisent une plus faible inscription dans les actions de prévention et dépistage.

L'accès aux soins est porté dans ce contrat de ville comme une ambition tant il impacte des populations différentes, de tout âge.

Il est aujourd'hui un des principaux freins à la reprise d'un emploi et plus généralement à l'émancipation des publics.

Les thématiques considérées comme les plus impactantes en matière d'insertion sont :

- Les addictions,
- La santé mentale.

Dans la continuité des travaux de l'Atelier Santé Ville, le contrat de ville poursuivra les démarches

Ouvrir le champ des possibles, en particulier chez les jeunes

Des quartiers « jeunes » (CH : 1,6 / QCSS : 1,4 / SELB : 3 contre 1,1 sur la CAPSO)

Des métiers porteurs face à des difficultés de recrutement

71% des élèves en REP/REP+ ont bénéficié d'au moins une action culturelle contre 62% hors REP (taux de 92% en REP/REP+ chez les élémentaires)

Une pratique en club sportif moins répandue chez les collégiens en REP+ (40% des collégiens contre 54% hors REP+ (MENJS – Depp))

Encore peu de licences sportives prises par les habitants des quartiers prioritaires par rapport à la population globale.

Lors de la consultation citoyenne a été posée la question : « Que faites-vous de votre temps libre ? » Les réponses à cette question ont souvent été orientées sur des activités au sein du quartier.

Si on peut souligner l'attachement des habitants à leur quartier et leur satisfaction sur le niveau de services, il semble aujourd'hui nécessaire d'élargir les horizons.

La situation géographique des 3 QPV est un atout : les équipements culturels et sportifs y sont présents ou en proximité immédiate.

Les élus des communes soulignent l'importance d'accompagner les habitants à s'approprier les ressources du territoire, en particulier chez les jeunes.

L'accès à la culture, aux loisirs et à l'insertion sont des leviers d'émancipation qui constituent des axes d'intervention prioritaires pour les quartiers.

Démystifier l'accès à la culture et accompagner le potentiel créatif des habitants :

En 2023, la politique culturelle de la CAPSO a permis à 71% des élèves en REP/REP+ de bénéficier d'au moins une action culturelle contre 62% hors REP (taux de 92% en REP/REP+ chez les élémentaires). Le Conservatoire à Rayonnement Départemental intervient dans les écoles en REP et au collège REP + au travers du dispositif « classe orchestre ».

Malgré ces chiffres encourageants, les habitants se sont peu exprimés sur le volet culturel et les acteurs des quartiers ont le sentiment d'une diminution des actions culturelles au sein des quartiers.

Alors que les équipements sont en proximité, les habitants ne se les approprient pas ou peu et expriment manquer d'information sur les mécanismes d'accompagnement financier.

Si les jeunes sont des publics cibles, l'ensemble des habitants sera intégré à cet objectif. Comme pour le travail sur la mobilité, la pratique en famille, entre générations sera un atout dans la pérennisation des pratiques.

L'émancipation doit se penser pour chaque individu, avec sa propre trajectoire et ses outils. Mais les quartiers peuvent être plus enclins à inverser les habitudes par une action globale.

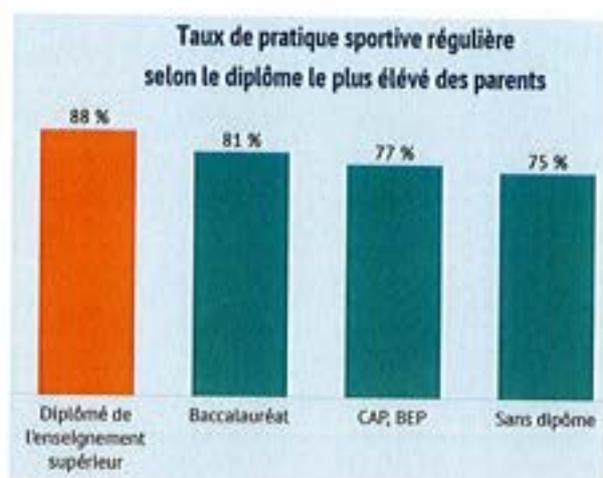
L'éducation aux médias sera également intégrée dans les actions d'ouverture culturelle.

Encourager la prise en compte du sport comme outil de cohésion sociale, de bien-être et d'insertion

Le sport est un véritable levier d'émancipation. Il contribue à l'élimination des stéréotypes de genre et *a fortiori* des inégalités.

Il est en revanche encore trop souvent lié aux conditions économiques, que ce soit pour les

adultes ou les enfants nécessitant une action renforcée pour permettre une égalité réelle.



INJEP - chiffres clefs du sport

Renforcer les actions de découverte des métiers

Cet objectif sera déployé auprès des jeunes, notamment dans des phases de découverte et d'orientation.

La découverte s'entend pour un public plus large et notamment dans une optique de **diversification des choix professionnels chez les femmes.**

La mobilisation des entreprises inclusives intégrée dans les dispositifs « Paqte – Les entreprises s'engagent » sera recherchée.

Les acteurs de la jeunesse sont d'ores et déjà investis dans cette optique. A titre d'exemple, le Point Information Jeunesse (PIJ), qui cible les 11-30 ans, développe en complément de ses interventions dans les établissements scolaires, des actions d'aller vers. Il sera équipé d'outils mobiles (triporteur) pour permettre encore davantage de proximité.

Encourager la participation des habitants et les actions citoyennes

Si la participation des habitants est intégrée au pilotage des contrats de ville, elle doit aussi et surtout être affirmée comme un moyen d'émancipation et de citoyenneté.

Les taux d'abstention sont plus importants dans les QPV (+ 3 à 8 points par rapport à la circonscription - scrutin de la présidentielle de 2022).

Si les habitants s'expriment moins à travers les scrutins électoraux, ils portent de nombreuses initiatives et participe à la mise en place de projets et d'actions.

Les dispositifs d'appui mobilisés (fond d'initiatives citoyennes/ fond d'aide aux projets...) permettent aux habitants d'agir dans leur quartier, auprès des habitants.

Développer et faciliter l'esprit d'entreprendre et d'initiative dans les quartiers

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une ouverture, une étape pour les publics les plus éloignés de l'initiative économique.

« L'état des lieux de l'ESS dans les quartiers » publié en juillet 2022 citait « *l'ESS est vectrice d'émancipation au sein de territoires qui, contrairement aux représentations qui en sont faites, sont très loin d'être des « déserts politiques ».* Elle y encourage et s'appuie sur la participation des citoyens et citoyennes à la vie de leur quartier. Ses entreprises et associations créent également de l'emploi et de l'activité dans des territoires où le taux de chômage est particulièrement élevé ».

Plusieurs initiatives sont menées sur les quartiers prioritaires de la CAPSO à travers "La Fabrique des Possibles". Celle-ci a permis à des habitants d'expérimenter, sous des statuts divers (coopérative, association...) le développement de services/projets.

Cette dynamique s'inscrit en complémentarité de la mise en place d'un lieu dédié à l'ESS dans le cadre du PNRU « Quai du Commerce/ Saint-Sépulcre ».

Accompagner les quartiers face aux enjeux de transition écologique et environnementale :

Le logement est le premier défi identifié par les habitants !

Agir pour les transitions dans les quartiers signifie, concrètement, ne pas laisser les habitants des quartiers en marge des évolutions de la société en matière d'écologie, d'alimentation, d'énergie et de numérique.

C'est anticiper le vieillissement de la population des quartiers en renforçant l'adaptabilité des logements.

C'est surtout répondre aux préoccupations des habitants qui identifient le logement dans les principaux.

En 2015, au regard des particularités de chaque quartier en matière d'habitat, les objectifs fixés aux contrats de ville étaient déterminés par quartier prioritaire à savoir :

- Réhabilitation de résidences sur le QPV Saint-Exupéry/Léon Blum
- Traitement du parc privé sur les quartiers « Quai du Commerce/Saint-Sépulcre » et « Centre Historique »

L'évaluation a démontré :

- Des objectifs atteints dans la requalification du parc public avec une intervention sur de nombreuses résidences :
 - Réhabilitation/démolition de la résidence Salamandre et réhabilitation de Vauban à Longuenesse
 - Réhabilitation de la résidence Mathurin à Saint-Omer
 - Démolition de la résidence « Bon Mariage » à Saint-Omer suivi de la construction de la Résidence des Tanneurs en lieu et place.

Sur les opérations de démolition, il convient de poursuivre le suivi de la reconstitution de l'offre sur le secteur Salamandre.

- Une intervention forte dans le traitement de l'habitat privé dégradé avec la mise en œuvre d'études pré-opérationnelles pour une OPAH-RU intégrant le périmètre du quartier

« Quai du Commerce/Saint-Sépulcre » et son inscription dans la liste des quartiers éligibles au programme ANRU d'intérêt régional.

- Des objectifs non atteints (OPAH-RU) et / ou à requalifier (de densification secteur Maillebois)

Le quartier Quai du Commerce/Saint-Sépulcre est inscrit dans une démarche de renouvellement urbain. Le protocole a permis de déployer des études structurantes afin d'aboutir à un plan global de composition urbaine et à une convention pluriannuelle.

Enfin, la CAPSO a souhaité faire du logement une priorité à l'image de la création de la Maison de l'Habitat.

Face aux enjeux qui s'imposent à notre société, ce contrat ne se limite à une intervention sur le logement. **Renaturation des espaces, lutte contre la précarité énergétique, alimentation de qualité constituent des axes de travail majeurs pour les années à venir.**

La transition ne doit pas être une injonction mais une manière d'améliorer la qualité de vie des habitants, en les associant aux réponses.

Poursuivre les efforts en matière de réhabilitation du parc privé

La CAPSO a candidaté en 2023 en faveur d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les périmètres d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) des communes d'Aire-sur-la-Lys et de Saint-Omer.

Les conclusions de l'étude pré-opérationnelle ont préconisé la reconduction de ce dispositif sur un périmètre plus étendu sur la Ville de Saint-Omer et d'intégrer en complément le centre-ville historique d'Aire-sur-la-Lys repris dans le dispositif Petite Ville de Demain. Ces deux villes partagent des caractéristiques proches : parc privé ancien à haute valeur patrimoniale et aux caractéristiques d'habitabilité disparates, taux de vacance

supérieur à la moyenne communautaire, rôle social de fait, ...

Les quartiers prioritaires Quai du Commerce/Saint-Sépulcre et Centre Historique sont repris dans les périmètres d'intervention.

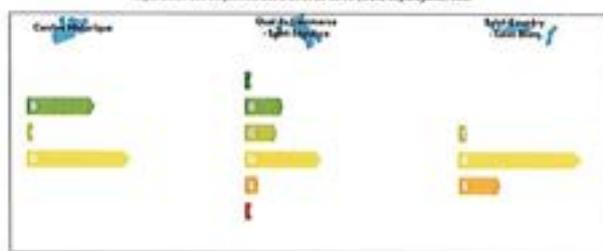
Cette opération vise à :

- Renforcer les moyens de sortir des logements de la vacance de longue durée ; -
- Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé
- Accompagner les propriétaires occupants modestes à rénover et/ou adapter leur logement ; -
- Développer un parc locatif privé à vocation sociale de qualité ; -
- Accompagner les projets urbains d'amélioration du cadre de vie ; -
- Poursuivre l'accompagnement de la CAPSO et la mobilisation des propriétaires concernés par l'obligation de remise aux normes d'habitabilité des immeubles dans le cadre d'une nouvelle Opération de Restauration Immobilière (ORI)

Réhabiliter et accompagner la transition énergétique du parc locatif social, ainsi que son adaptabilité

Le parc locatif social des quartiers est plus présent dans le secteur Saint-Exupéry/Léon Blum et a été construit au début des années 70.

Répartition des Étiquettes Gaz à Effet de Serre (GES) depuis juillet 2020



Répartition des Étiquettes Énergie (EE) depuis juillet 2020



Si certaines résidences ont d'ores et déjà fait l'objet d'une réhabilitation, d'autres souffrent d'un déficit d'attractivité.

L'adaptabilité des logements et la réhabilitation énergétique sont à prendre en considération

conformément au plan de décarbonation d'Action Logement.

De manière générale les partenaires s'accordent sur l'importance d'une transition énergétique dans le parc social, permettant d'en faire une « vitrine » et de participer à l'amélioration de l'image des quartiers.

Le déploiement du réseau de chaleur est un atout majeur pour le quartier Saint-Exupéry/Léon Blum mais il devra être accompagné d'une réhabilitation énergétique des logements qui y seront raccordés à terme.

Accompagner les habitants dans les transitions relatives à la réduction des déchets et aux écogestes

Les enjeux de réduction des déchets et de modification des règles de collecte nécessitent une lecture spécifique des besoins et réalités des quartiers (parc collectif, vertical, absence de locaux, absence de jardins limitant l'adhésion au compostage...)

Des actions de sensibilisation sont menées.

La situation peut différer en fonction des quartiers et des dynamiques habitants avec parfois des initiatives vertueuses enclenchées ou a contrario un manque d'intérêt sur ces questions.

Le vocabulaire technique lié aux transitions écologiques et énergétiques freine, selon les partenaires, le passage à l'action. Les sensibilisations doivent être renforcées. La valorisation des initiatives doit quant à elle permettre de créer une émulation, un cercle vertueux.

Soutenir les initiatives de nature en ville

Le changement climatique impose d'identifier dans les quartiers prioritaires des axes en faveur d'une transition écologique.

Si les quartiers sont intégrés dans un environnement naturel de qualité (Marais Audomarois, Lys, réserve de biosphère...), ils sont aussi et surtout :

- Des quartiers minéraux en cœur d'îlot
- En proximité des axes avec concentration de pollution de l'air et nuisances sonores

La végétalisation des quartiers a été identifiée comme un enjeu du présent contrat de ville avec des opérations d'ores et déjà programmées :

- Verdissement du square Marcel Pagnol à Arques
- Verdissement du Quai des Salines à Saint-Omer au travers de la démarche Cool Town et Cool Neighbourhood
- Renaturation de l'espace arrière de l'espace Saint-Jean Baptiste et des cours d'école à Aire sur la Lys
- Verdissement des cours d'école sur l'ensemble des communes.

Les concertations engagées avec les habitants ont permis de mettre l'accent sur l'absence ou la vétusté du mobilier urbain dans certains quartiers. Ils sont par ailleurs forces de proposition et déjà fortement investis dans des espaces de cultures /jardins partagés. Répondre aux attentes des habitants nécessite de les associer aux réflexions globales sur les aménagements programmés.

Accompagner les habitants, en particulier le jeune public, vers une alimentation durable et locale

59% des élèves en REP n'utilisent jamais le service de restauration scolaire contre 22% dans les collèges publics hors REP (46,3% au collège de la Morinie)

41% des enfants dans un établissement REP ne sont pas en normalité pondérale (APRIS)

En partenariat avec la chambre d'agriculture Hauts de France et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, la CAPSO s'est engagée dans un **Programme Alimentaire Territorial Émergent** dès 2020.

Inscrit au sein du Plan Climat Air Energie Territorial mais aussi au sein du Projet de territoire, celui-ci est reconnu « PAT émergent de niveau 1 » par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

La CAPSO a par ailleurs candidaté en 2023 à l'appel à manifestation d'intérêt « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » pour la mise en œuvre du projet COOPALT : Coopérer pour Permettre l'accès à une Alimentation Locale de qualité pour Tous. Au

travers de ce projet seront mises en œuvre diverses études tant sur les représentations de l'alimentation en dehors du domicile que sur les aspects techniques de valorisation des produits agricoles locaux et de leur transformation.

Dans un contexte d'inflation, l'accès à l'alimentation demeure prioritaire.

Des initiatives en faveur de l'alimentation durable dans les quartiers ont été initiées : ateliers cuisine, conserverie mobile, jardins partagés, familiaux, carrés potagers.

En complément ou en poursuite sont identifiées plusieurs pistes d'actions :

- Créer un réseau d'ambassadeurs du bien manger
- Donner accès à la restauration hors domicile,
- Lever les freins à l'accès à la cantine
- Rapprocher les producteurs locaux et les consommateurs : faire venir les maraîchers dans les quartiers
-

Améliorer l'image et l'attractivité

Récemment, les quartiers n'ont pas échappé à « l'approche sensationnelle » du traitement de l'actualité. Sur ces territoires, on ne parle que très rarement des réussites et pourtant elles sont nombreuses !

Si la valorisation des initiatives doit être poursuivie, il importe également de répondre aux attentes des habitants en matière de tranquillité et sécurité.

Valoriser les quartiers et les habitants

L'image véhiculée à l'extérieur des quartiers est loin de refléter la réalité du quotidien, les solidarités, les actions initiées par les habitants, les nombreux projets qui s'y développent. Cette valorisation doit entraîner de l'optimisme pour toutes les habitantes et tous les habitants.

Changer le regard sur les quartiers prioritaires est certes un travail de longue haleine mais il répond à une attente forte des acteurs de terrain.

Le contrat de ville se doit de mieux prendre en compte les leviers de communication et entend valoriser les initiatives des habitants, les projets et événements qui s'y développent.

Lutter contre toutes formes de délinquance

La prévention de la délinquance constitue un autre pan dans la modification d'image.

Il serait erroné de dire que les quartiers sont sur-représentés dans les faits de délinquance mais leur densité entraîne nécessairement un sentiment de concentration.

Des problématiques ne doivent également pas être ignorées car elles nuisent au quotidien des habitants. Sans être spécifiques aux quartiers prioritaires de la CAPSO, elles nécessitent une réponse.

Sont notamment identifiés les points suivants :

- Lutter contre les trafics de stupéfiants et renforcer la prévention des usages
- Poursuivre les dynamiques engagées en matière de sécurisation des espaces et de tranquillité publique. (Aménagement urbain, vidéo, sécurisation des entrées)

Renforcer les actions de dialogue police-gendarmerie/population

La lutte contre la délinquance nécessite en premier lieu le signalement des dysfonctionnements. Les relations entre les services de police/gendarmerie et partenaires des quartiers s'établissent de manière fluide et dans une relation de confiance. Cette confiance doit être renforcée avec les populations. Elle passe par une compréhension mutuelle des procédures et des réalités des quartiers.

Une image positive pour une mixité retrouvée

Les précédentes conventions d'attributions dans le parc social ont pris en compte les enjeux de peuplement et les objectifs à atteindre pour les QPV. Arrivées à échéance en décembre 2023, elles feront l'objet d'une révision en 2024.

Ces mécanismes d'attribution sont un des leviers pour agir en faveur de la mixité sociale. Ils n'agissent en revanche que sur le parc locatif social.

Outre les mécanismes réglementaires, il convient de rendre les quartiers, et leurs équipements, attractifs pour l'ensemble de la population. Les élus souhaitent que ces territoires puissent accueillir des actions, manifestations culturelles, sportives qui en feront des lieux attractifs pour leurs habitants et pour les populations extérieures.

Cet axe s'entend plus particulièrement sur le quartier Saint-Exupéry/Léon Blum et pourra s'appuyer sur les actions d'ores et déjà mobilisées notamment dans le cadre scolaire.

Les quartiers de Saint-Omer et d'Aire sur la Lys, pourront quant à eux, bénéficier des actions reprises dans les conventions « action cœur de ville » (ACV) et « petite ville de demain » (PVD). Ces dernières mettent l'accent sur la qualité patrimoniale des périmètres qu'ils visent et au sein desquels nous retrouvons les quartiers prioritaires.

Soutenir la création et l'implantation d'activités dans les QPV

Les quartiers Centre Historique et Quai du Commerce/Saint-Sépulcre n'ont pas de vocation exclusive d'habitat.

Le quartier Centre Historique d'Aire sur la Lys intègre des artères et places à visée commerciale mais enregistre aujourd'hui de la vacance commerciale.

Les rues de Dunkerque et Quai du Commerce du quartier Quai du Commerce/Saint-Sépulcre, sont elles aussi impactées.

La convention chapeau PVD/ACV cible la lutte contre la vacance commerciale et souligne les outils d'ores et déjà développés tels que la charte d'urbanisme commercial et l'office intercommunal du commerce et de l'artisanat.

Le quartier quai du commerce/Saint-Sépulcre est également concerné par une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, au sein de laquelle sont affichés des objectifs de revitalisation économique.

Les mesures spécifiques de la politique de la ville (exonération fiscale pour la création/reprise de commerce) compléteront les actions.

DES VALEURS SOCLES

Des valeurs socles complètent les ambitions pour les quartiers. Elles ont vocation à guider l'action collective, particulièrement au travers de la programmation annuelle. Elles sont établies dans la continuité de l'évaluation des précédents contrats de ville et en adéquation avec les attentes formulées dans les groupes de travail et instances de pilotage.

La communication positive et la valorisation des actions

La valorisation de l'image des quartiers est une ambition forte qui doit se retrouver dans les différentes actions mises en œuvre en direction des habitants.

Cette valorisation doit être poursuivie pour les habitants des quartiers et à l'extérieur du quartier.

L'ouverture vers l'extérieur et la mixité

Les actions doivent être initiées dans une optique d'accès aux dispositifs de droit commun.

La politique de la ville doit créer les conditions favorables de rencontre, de connaissance. Elle ne doit en revanche pas enfermer les quartiers et leurs habitants.

L'aller vers, nécessaire pour créer le lien, doit à terme se concrétiser par une autonomie des habitants. Cet équilibre sera recherché dans la mise en œuvre des actions.

La lutte contre les discriminations

Les discriminations ont été peu exprimées lors des réunions publiques. Toutefois, la plateforme nationale a enregistré la lutte contre les discriminations comme le 5^{ème} défi pour les habitants des quartiers.

Le précédent contrat de ville a permis d'objectiver et de lutter contre les discriminations entre les hommes et les femmes.

Un vaste plan de sensibilisation a été développé sur le département et a entraîné une prise en compte importante de cet axe transversal.

L'objectivation des discriminations, comme cela a été fait pour l'égalité femmes/hommes doit être poursuivie et s'appuyer sur un réseau de partenaires sensibilisés.

La simplification des démarches administratives

L'action dans les quartiers se trouve souvent freinée par le poids administratif qui n'a eu de cesse de s'alourdir. Les ambitions portées au travers de ce contrat nécessitent des modifications profondes. Ces changements ne peuvent intervenir sans une souplesse dans la mise en œuvre des projets. **La pluri annualité est un des leviers à activer dans le cadre des programmations. Elle doit être garante en revanche d'une co-construction avec les habitants, d'un pilotage partenarial et d'une évaluation d'impact permettant le cas échéant de capitaliser.** Le caractère pluri annuel doit également permettre d'identifier les partenaires du droit commun en relais des financements spécifiques.

La participation des habitants à la définition des actions

Le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui leur reconnaît une place essentielle dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville.

Cette participation ne doit pas se limiter à la gouvernance du contrat. Elle doit trouver des formes opérationnelles, en proximité et au quotidien dans les quartiers.

La mise en œuvre des actions doit être pensée en association avec les habitants.

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR ACCOMPAGNER LES QUARTIERS

Au regard des ambitions, un premier travail d'identification des opérations d'investissement a été réalisé avec les communes et l'EPCI. Ces opérations ont un stade de maturité différent. Pour certaines à l'étude, pour d'autres proches d'une phase opérationnelle, elles constituent la traduction opérationnelle des ambitions précédemment citées.

PROJET	PILOTE(S)	QUARTIER(S)
Transition/logement/cadre de vie		
Extension du réseau de chaleur d'Arques sur les secteurs Maillebois et Saint-Exupéry.	CAPSO	Saint-Exupéry/Léon Blum
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Multisites	CAPSO	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre Centre Historique
NPNRU : Projet de renouvellement sur 3 secteurs : - Ilôt SEGA : production de 15 logements et aménagement du passage des quais - Ilôt Pélicorne : Construction de 7 logements en accession sociale à la propriété Réfection de la voirie rue du Pélicorne - Ilôt Ferronnerie : Construction d'environ 20/25 logements et environ 500m ² de surfaces commerciales - Requalification/ Renaturation du quai des salines (Démarche Cool cities)	CAPSO Promoteur FOH Promoteur CAPSO/ Ville de Saint-Omer	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Aides communautaires pour la réhabilitation du logement social	CAPSO	Parc social – Tous quartiers
Maillebois – quartier 2030	Pas de Calais Habitat	Saint-Exupéry/Léon Blum
Déploiement d'un schéma cyclable territorial - Réseau structurant départemental Eurovéloroute n°5 - Réseau structurant communautaire - Réseau secondaire communal	CD62 CAPSO Villes	Ensemble des quartiers
Déploiement de stations de mobilité	CAPSO	Gare de Saint-Omer Aire sur la Lys
Rénovation des voiries Rue du Bon Mariage et bas de la Rue de Dunkerque	Ville de Saint-Omer	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Renaturation des espaces publics attenants au pôle social cantonal	Ville d'Aire sur la Lys	Centre Historique
Verdissement du square Pagnol et mise en place/réhabilitation du mobilier urbain	Ville d'Arques	Saint-Exupéry/Léon Blum
Végétalisation des cours d'écoles	Villes	Tous les quartiers
Installation d'un lieu de stockage pour cycles – Ecole Camus	Villes d'Arques	Saint-Exupéry/Léon Blum
Projet de Renouvellement Urbain sur le site du parking rue Camus et ses abords	Habitat Hauts de France/Ville de Longuenesse/CAPSO	Saint-Exupéry/Léon Blum
Réhabilitation énergétique des bâtiments communaux (centre social)	Ville de Longuenesse	Saint- Exupéry/Léon Blum
Création de 8 logements quartier Salamandre	Flandres Opale Habitat	Saint-Exupéry/Léon Blum

PROJET	PILOTE(S)	QUARTIER(S)
Emancipation		
Création d'un skate Parc	Ville de Saint-Omer	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Maison des internes – hébergement de praticiens de Santé	Ville de Saint-Omer	Proximité du quartier Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Maison de santé	Ville de Saint-Omer	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Maison des Sports et de la santé	Ville de Saint-Omer	Saint-Exupéry/Léon Blum
Aménagement de la Fonderie en lieu d'accueil spécifiques pour les associations caritatives	Ville d'Aire sur la Lys	Centre Historique
Aménagement des espaces publics du quartier Renan	Ville de Longuenesse	Saint-Exupéry/Leon Blum
Création de la fabrique des possible – logement de l'école Montaigne	Ville de Saint-Omer	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Complexe sportif – quartier Maillebois	Ville de Longuenesse	Saint-Exupéry/Léon Blum
Maison de quartier Salamandre	Ville de Longuenesse	Saint-Exupéry/Léon Blum
Développement économique/ Emploi		
Etude de mise en œuvre d'une crèche à horaire atypique	UNA SAAD	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
NPNRU îlot Pélicorne - Tiers lieux ESS – Quai des initiatives Solidaires	CLESS/CAPSO	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre
Cité des métiers	CAPSO	Quai du Commerce/Saint-Sépulcre

MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE SUIVI DU CONTRAT

L'association des habitants à la gouvernance

L'article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la mise en place d'un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville.

Un conseil citoyen a perduré sur la durée du précédent Contrat de ville, celui du QPV centre historique à Aire-sur-la-Lys. Il s'est constitué sous la forme juridique (Loi 1901). Il entend poursuivre ses actions et son développement sur le présent contrat. Le conseil citoyen du quartier « quai du commerce/Saint-Sépulcre » envisage quant à lui de se reconstituer.

D'autres formes de participation citoyenne sont développées à l'initiative des communes, avec des périmètres plus ou moins similaires à ceux des QPV :

- Comités de Quartiers sur la ville d'Arques
- Conseils de Quartier sur les villes de Saint-Omer et de Longuenesse

Les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale sont aussi des lieux de participation des habitants, qu'il convient de considérer.

Il existe enfin d'autres mécanismes d'association des habitants, sur des projets spécifiques, à des temporalités précises ou avec des publics spécifiques (enfants, femmes, seniors...), plus ou moins institutionnalisés. Le contrat de ville devra composer avec l'ensemble de ces modes de participation pour garantir l'association des habitants et leur représentativité.

A ce stade, et en l'attente des préconisations de la commission nationale se dessine le fonctionnement suivant :

- Représentation du quartier Centre Historique par le biais du conseil citoyen
- Identification d'habitants volontaires issus de collectifs existants pour participer au contrat « quartier 2030 », voire création d'un collectif ad-hoc si nécessaire pour le quartier Saint-Exupéry/Léon Blum (quartier situé sur 3 communes)
- Organisation sur chaque quartier de temps d'échanges avec les habitants



Un pilotage stratégique avec l'ensemble des signataires

Le comité de pilotage stratégique

Conformément à l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 en date du 4 janvier 2024 et en application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'EPCI assure le pilotage du contrat de ville.

« A ce titre, il exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du contrat de ville et de garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire. » Ainsi, sur le territoire intercommunal, il est chargé du diagnostic territorial, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Dans ce cadre, l'EPCI peut co-financer les actions de la politique de la ville.

Afin de suivre l'avancée du contrat de ville mais aussi de coordonner les actions des différents partenaires, et notamment les éventuels appels à projets entre l'Etat et les collectivités, **la CAPSO organisera, aux côtés de l'Etat, un comité stratégique annuel.**

Elle associera l'ensemble des partenaires de la contractualisation.

Le comité veillera à

- Mobiliser la parole des habitants et des associations de quartier
- Suivre les actions mises en œuvre
- Analyser la mobilisation des partenaires dans les quartiers au titre de leurs compétences respectives
- Analyser la mise en place des dispositifs propres à la politique de la ville. Les bailleurs sociaux seront invités à présenter les actions engagées en matière de gestion urbaine de proximité en contrepartie de l'abattement de la taxe foncière pour la propriété bâtie (TFPB).

- Garantir l'articulation, la cohérence et la convergence de la programmation et des interventions financières respectives de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements en faveur des associations qui œuvrent pour les quartiers et leurs habitants

Sur la base des éléments enregistrés et des propositions faites par le comité technique, il valide les perspectives et actions à engager de manière prioritaire.

Un comité technique en appui

Le comité technique regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage. Il est coanimé par le ou la Délégué(e) du préfet, l'intercommunalité et les villes.

Il prépare les décisions du comité de pilotage et en assure le suivi. Il instruit les dossiers et préfigure de fait l'attribution annuelle des fonds dédiés dans le cadre de la Politique de la ville.

Le comité technique a également vocation à s'assurer de la bonne déclinaison des orientations stratégiques du contrat de ville et de suivre l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés :

- Réalisation des actions ;
- Élaboration, lancement et arbitrage des appels à projets ;
- Organisation et suivi de l'évaluation du contrat de ville et des actions ;
- Propositions d'orientation pour le pilotage du contrat et des actions ;
- Organisation et suivi de l'évaluation du contrat et des actions ;

Par ailleurs, le comité technique a pour mission de mobiliser les différents partenaires afin d'activer leurs ressources de droit commun et de préciser les engagements spécifiques au titre du contrat de ville.

Des groupes de travail pourront être constitués en appui du comité technique.

Un pilotage resserré avec les communes :

Sur le territoire de sa commune, le Maire est en charge, dans le cadre de ses **compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon les modalités définies par le contrat de ville.**

Le maire, élu de proximité, a une connaissance fine de ses quartiers et des différentes problématiques. Il intervient au plus près des habitants et, en conduisant la mise en œuvre du contrat de ville, permet la concrétisation de l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville.

A ce titre, le maire co-pilote les programmations annuelles d'actions, il cofinance et accompagne les porteurs de projets.

Des réunions spécifiques avec les communes seront organisées afin de mieux les associer en amont du comité de pilotage mais aussi de renforcer la lisibilité du contrat de ville et des mesures qui y sont associées.

Les communes s'engagent à identifier un élu référent « Politique de la Ville » ainsi qu'un technicien chargé de l'articulation avec le service

Suivi du contrat de ville

« Politique de la Ville » de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Le contrat de ville est signé pour 6 ans. Il fera l'objet d'une actualisation en 2027. Cette actualisation permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années.

L'Agence d'urbanisme, au titre de ses missions d'observation territoriale, mettra en place avec la CAPSO une méthodologie de suivi régulier des indicateurs qui pourra nourrir les comités techniques et de pilotage, ainsi que les évaluations intermédiaires et finales.

Une évaluation finale devra permettre d'apprécier :

- L'évolution des indicateurs clefs des QPV
- Le processus de gouvernance
- La participation des habitants
- Les modalités de mobilisation du droit commun

Signatures

PROJET

ANNEXE : TABLEAU SYNTHETIQUE DES OBJECTIFS

Ce tableau constitue une synthèse des objectifs travaillés avec les partenaires. Il sera modifié pour aboutir à un plan d'action opérationnel avec des pilotes identifiés et des indicateurs d'évaluation.

Axe	Objectifs	AMBITIONS						
		Mieux repérer	Coordonner	Mobilité	Santé	Champ des possibles	Transition	Image des quartiers
EMANCIPATION	Agir en faveur de davantage de mixité sociale dans les quartiers							
	Valoriser les habitants, améliorer l'image des quartiers							
	Favoriser le vivre ensemble et encourager les dynamiques de lien social dans les quartiers							
	Accompagner les projets d'initiatives citoyennes et plus généralement la participation des habitants							
	Améliorer l'attractivité des quartiers pour les professionnels médicaux et l'accessibilité des habitants à l'offre de soins et de prévention.							
	Renforcer l'accès aux droits des habitants des quartiers - repérer et accompagner les habitants en situation d'illettrisme/ illettrisme / public allophone							
	Démystifier l'accès à la culture et accompagner le potentiel créatif des habitants des quartiers							
	Encourager la prise en compte du sport comme outil de cohésion sociale, de bien-être et d'insertion							
	Renforcer la coordination des acteurs en faveur de la réussite éducative des enfants							
	Poursuivre les actions d'accompagnement individualisé des enfants et de leur famille							
	Inscrire les quartiers prioritaires dans la dynamique des 1000 premiers jours							
	Déployer des actions de soutien à la parentalité en étant vigilant à l'équilibre entre père et mère dans la mise en œuvre des projets							
TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES	Accompagner les habitants, en particulier le jeune public, vers une alimentation durable et locale							
	Accompagner les habitants dans le développement de leur mobilité							
	Poursuivre les efforts en matière de réhabilitation du parc privé							
	Réhabiliter et accompagner la transition énergétique et l'adaptabilité du parc locatif social							
	Accompagner les habitants dans les transitions relatives à la réduction des déchets et aux écogestes							
	Soutenir les initiatives de nature en ville							
	Travailler à l'exemplarité en matière de transition pour accompagner le changement d'image des quartiers							

Ce tableau constitue une synthèse des objectifs travaillés avec les partenaires. Il sera modifié pour aboutir à un plan d'action opérationnel avec des pilotes identifiés et des indicateurs d'évaluation.

Axe	Objectifs	AMBITIONS						
		Mieux repérer	Coordonner	Mobilité	Santé	Champ des possibles	Transition	Image des quartiers
EMPLOI	Renforcer le repérage et l'identification des habitants en recherche/privés d'emploi							
	Renforcer des leviers d'intervention visant à lever les freins à la reprise d'emploi pour les publics fragilisés en QPV (familles monoparentales, DELD, jeunes...)							
	Renforcer l'accès des habitants des QPV aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (SIAE, Clause...)							
	Renforcer les actions de découverte des métiers auprès des jeunes et auprès des demandeurs d'emploi. Encourager la diversification des choix professionnels							
	Favoriser et soutenir les nouvelles formes mise en contact des demandeurs d'emploi et des employeurs de potentiels/ Recruter autrement							
	Renforcer la coordination entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi, de la formation et les acteurs de quartier							
	Soutenir la création et l'implantation d'activités							
	Développer et faciliter l'esprit d'entreprendre et d'initiative							
	Orienter les habitants vers les dispositifs d'accompagnement et de formation							
TRANQUILLITE	Lutter contre les trafics de stupéfiants et renforcer la prévention des usages							
	Renforcer les actions de dialogue police-gendarmerie/population							
	Accroître l'effort de sensibilisation de la société dans son ensemble pour mieux combattre et prévenir les violences							
	Mettre en œuvre une offre de prévention spécialisée pérenne							
	Accompagner l'appropriation de l'espace public par les habitants en les investissant dans la gestion de leur cadre de vie							
	Eduquer aux médias							
	Poursuivre les dynamiques engagées en matière de sécurisation des espaces et de tranquillité publique. (Aménagement urbain, vidéo, sécurisation des entrées)							
	Renforcer la présence humaine dans les quartiers							

